



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

28 OCTOBRE

1^{er} NOVEMBRE

2026

PROGRAMME
D'INSCRIPTION

MAR
RAK
ECH

70^e CONGRÈS

UIA



#UIAMARRAKECH

**UIA**

Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

UIA

RASSEMBLER LES AVOCATS DU MONDE

depuis 1927



L'UIA est l'**organisation mondiale** et **multiculturelle** de la **profession juridique**.

Riche de ses membres exerçant dans **110 pays**, l'UIA défend l'**indépendance** et la **liberté d'exercice des avocats et des professionnels du droit**. Elle a pour mission de favoriser le **développement professionnel**, l'**échange** et l'**acquisition de savoirs entre professionnels**. Elle **promeut l'État de droit dans le monde**. L'UIA est un **réseau international** dont les membres sont à la fois des confrères et des amis.

www.uianet.org

**70^e
CONGRÈS UIA
28 OCTOBRE
1^{er} NOVEMBRE
2026**

#UIAMARRAKECH

Union Internationale des Avocats
23, rue de la Victoire - 75009 Paris - France
T. +33 1 44 88 55 66
E. uiacentre@uianet.org
W. marrakech.uianet.org

*Mövenpick Marrakech
Avenue Mohammed VI Hivernage
40000 Marrakech - Maroc*

1 ■ Informations générales

Qu'est-ce que l'UIA ? / 6
Calendrier du congrès / 8 / 9
Informations congrès / 10
Informations pays / 11
Partenaires du congrès / 12
Interprétation simultanée / 32

2 ■ Programme scientifique

2.1 / Thèmes principaux

Les grands événements sportifs au carrefour des droits humains, de l'économie et du développement durable / 16
Quelle place pour le droit dans le commerce international ? / 21

2.2 / Séances de travail des commissions

Droit administratif et réglementaire / 20
Droit agroalimentaire / 25
Droit animalier / 25
Arbitrage international / 29
Droit de l'art / 30
Droit des assurances / 30
Avenir de l'avocat / 18 / 29
Avocats & juristes d'entreprise / 19 / 30
Droit bancaire et financier / 22 / 28
Droit des biotechnologies / 23
Droit de la concurrence / 26
Droit et pratique du contentieux / 17 / 23
Droit des contrats / 19 / 27
Défense pénale internationale / 29
Droit de la faillite / 21
Droit de la famille / 21
Droit fiscal / 24
Droits de l'homme / 25
Droit de l'immigration et nationalité / 22 / 28
Droit immobilier / 16 / 22
Droit international privé / 17 / 27
Investissements étrangers / 17
Médiation et prévention des conflits / 20
Droit de la mode / 20
Organisation des cabinets d'avocats / 23 / 29
Organisation internationale du patrimoine / 16
Droit pénal / 17
Droit de la presse et des médias / 18
Propriété intellectuelle / 20 / 30
Droit de la santé / 17 / 30
Droit des sociétés et fusions & acquisitions / 19
Droit des sports / 18 / 20
Start-Up & Capital Risque / 25
Droit des technologies de l'information / 20 / 28
Droit des transports / 30
Droit du travail / 20
Vente internationale de marchandises / 19 / 24
Vie privée et droits de l'homme numérique / 28

2.3 / Séances de travail conjointes des commissions

Droit Agroalimentaire / Droit animalier / 25
Avenir de l'Avocat / Organisation des Cabinets d'Avocats / 29
Avocats & Juristes d'Entreprise / Droit des Assurances /
Droits des Transports / 30
Droit Bancaire et Financier / Droit de l'Immigration et nationalité / 28
Droit et Pratique du Contentieux / Droit International Privé / 17
Droit et Pratique du Contentieux / Organisation des Cabinets d'Avocats / 23

Droit des Contrats / Avocats & Juristes d'Entreprise /
Vente Internationale de Marchandises / 19
Droit des Contrats / Droit International Privé / 27
Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit Immobilier / 22
Investissements Étrangers / Droit de la Santé / 17
Médiation et Prévention des Conflits / Droit des Sports / 20
Droit de la Mode / Droit des Technologies de l'Information /
Propriété Intellectuelle / 20
Organisation Internationale du Patrimoine / Droit Immobilier / 16
Droit de la Santé / Propriété Intellectuelle / 30
Droit des technologies de l'information /
Vie privée et droits de l'homme numérique / 28
Vente Internationale de Marchandises / Droit Fiscal / 24

2.4 / Séances de travail des comités

Session du Comité des femmes / 16
Session NextGen Network / 27
Session du Comité Bien-être / 22
Session du Comité LGBTQI+ / 18
Session Task Force Intelligence Artificielle / 24

2.5 / Forums

Forum des avocats africains / 15
Forum des avocats arabophones / 15
Forum des avocats asiatiques / 15
Forum de *common law* / 15
Forum des avocats des pays d'Europe centrale et orientale / 15
Forum des avocats francophones / 15
Forum des avocats germanophones / 15
Forum des avocats hispanophones / 15
Forum des avocats italophones / 15
Forum des avocats latino-américains / 15
Forum des avocats lusophones / 15

2.6 / Session spéciales

Sénat international des barreaux / 19
Forum des membres collectifs / 17
Session Legal Tech avec LexisNexis / 30
Session des Organisations Internationales / 24
Session des Organisations Internationales - UNCITRAL / 26
Session UIA-ABA / 27
Session UIA-IROL / 27
Session UIAdvance / 26
UIA Networking / 15

3 ■ Programme social

3.1 / Activités sociales du congrès

Cérémonie d'ouverture / 33
Soirée informelle / 33
Dîner de gala / 33
Cérémonie de clôture / 33
Excursion générale / 33

3.2 / Hébergement / 34

3.3 / Activités touristiques pour les personnes accompagnantes / 35

4 ■ Inscription, paiement et conditions générales

Modalités d'inscription et tarifs / 36
Modalités de paiement / 36
Conditions générales & Conditions d'annulation / 37
Plan de Marrakech / 38



Chères amies, chers amis, c'est un honneur de vous inviter au 70^e congrès de l'UIA au Maroc, dans l'inoubliable « Ville Rouge », Marrakech. Une ville pleine d'histoire et de culture, qui aujourd'hui nous ouvre ses portes pour nous réunir autour d'un objectif commun : faire grandir la profession d'avocat, renforcer l'État de droit et projeter notre métier vers l'avenir.

Je souhaite exprimer ma plus profonde gratitude au comité d'organisation, au Comité National, au Barreau du Marrakech et aux autorités locales. Grâce à leurs efforts, nous nous retrouverons ici, prêts à vivre une expérience inoubliable.

Au cours de ce congrès, nous aborderons deux thèmes d'actualité : « Les grands événements sportifs au carrefour des droits humains, de l'économie et du développement durable » et « Quelle place pour le droit dans le commerce international ? ». Nous nous retrouverons au Palais des congrès de Marrakech.



C'est en tant que Président du 70^e congrès de l'UIA que j'ai l'immense honneur et le grand plaisir de vous inviter à participer à ce rendez-vous exceptionnel qui se tiendra à Marrakech du 28 octobre au 1^{er} novembre 2026.

Ce retour au Maroc revêt une forte dimension symbolique : le royaume s'apprête à accueillir de nouveau notre communauté juridique internationale, confirmant ainsi sa vocation à être une destination intellectuelle et professionnelle de référence, tant au niveau régional que mondial. Surnommée « la perle du Sud », Marrakech est l'une des villes les plus emblématiques du Maroc. Elle séduit par son patrimoine exceptionnel, sa médina classée au patrimoine mondial de l'Unesco, ses souks colorés et son hospitalité légendaire. Ville d'histoire mais aussi de modernité, Marrakech est aujourd'hui classée parmi les cinq premières destinations mondiales en matière d'organisation d'événements. Ce contexte prestigieux offre un cadre unique pour notre congrès, alliant authenticité, dynamisme et rayonnement international.

Nous y partagerons idées et expériences avec des confrères venus de plus de 90 pays. Toujours dans le but de rassembler les avocats du monde entier, de promouvoir l'État de droit et de développer des opportunités d'affaires pour les participants, sous les principes de cordialité et d'amitié qui nous caractérisent.

Je vous invite à profiter de chaque instant : échanger des connaissances avec des confrères prestigieux et maintenir vos compétences à jour grâce à plus de 45 sessions spécialisées dans divers domaines du droit. Le congrès de l'UIA est également l'occasion de tisser des liens d'amitié et de collaboration qui transcendent les frontières et se transforment en nouvelles opportunités de développement pour vous et vos cabinets. Je suis convaincu que ce congrès ne sera pas seulement une réunion académique, mais aussi un lieu d'inspiration et d'action.

Je vous attends à Marrakech pour vous saluer personnellement et célébrer un congrès grandiose !

Fernando HERNÁNDEZ GÓMEZ
Président de l'UIA

Les deux thèmes principaux de ce congrès, « Les grands événements sportifs au carrefour des droits humains, de l'économie et du développement durable » et « Quelle place pour le droit dans le commerce international ? », reflètent les grands enjeux contemporains et nous permettent de nourrir des échanges riches ainsi que des réflexions sur le rôle du droit et de notre profession face aux mutations économiques et sociétales globales. Au-delà des sessions scientifiques, ce congrès sera une occasion unique de découvrir la richesse culturelle de Marrakech et l'accueil chaleureux du peuple marocain, de partager des moments de convivialité et fraternité et de vivre une expérience qui restera gravée dans vos mémoires.

Nous vous invitons donc à réserver dès à présent ces dates et à nous rejoindre à Marrakech pour célébrer ensemble ce 70^e congrès de l'UIA dans un cadre où se conjuguent tradition, modernité et ouverture sur le monde.

Driss CHATER
Président du 70^e congrès de l'UIA

UIA

Rassembler les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans plus de 110 pays. Elle favorise le développement professionnel, l'acquisition de savoirs, la création d'un réseau et promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Aujourd'hui, l'UIA touche près de deux millions d'avocats au travers de ses membres individuels ou collectifs (barreaux, fédérations, associations) répartis dans le monde entier.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde.

Plusieurs formules d'adhésion vous sont proposées selon votre profil et le pays dans lequel vous exercez.

Vous pourrez prendre part aux travaux des 41 commissions de l'UIA et partager votre expérience avec celle de professionnels venus de tous horizons, lors des séminaires, des formations et du congrès annuel de l'UIA.

Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'Institut pour l'État de Droit de l'UIA (UIA-IROL) qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

L'adhésion à l'UIA permet également de bénéficier d'un tarif préférentiel pour votre inscription au congrès. Pour en savoir plus, connectez-vous au site Web de l'UIA : **www.uianet.org**

Comité d'organisation international

Fernando HERNÁNDEZ GÓMEZ

Président de l'UIA

Driss CHATER

Président du Congrès

et ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Fès

Ignacio CORBERA DALE

Co-Directeur des Congrès

Hervé LINDER

Co-Directeur des Congrès

Olivier NICOD

Directeur Financier

Stéphane BONIFASSI

Directeur Adjoint - Thèmes Principaux Congrès

Urquiola DE PALACIO

Directrice des Revenus

Verena MOLL

Directrice des Commissions

Matthias W. STECHER

Directeur Adjoint des Commissions

Christoph OERTEL

Directeur Adjoint des Commissions

Comité d'organisation local

Bâtonnier Moulay Sliman EL AMRANI

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marrakech

Bâtonnier Omar ABOUZZOHOOR

Bâtonnier Ziani EL HOUCINE

Maître Mohamed IMZIL

Maître Hassan KETTANI

Maître Fahd OUAZZANI CHADI

Président du Comité national marocain de l'UIA

Maître Tarik ZOUHAIR

Maître Omar BENDJELLOUN

Maître Nesrine ROUDANE

Maître Khalid EL FATAOUI

Maître Youssef GUENOUNE

Maître Ahmed GUENNOUN

L'UIA au service de l'État de droit

- ◆ Protéger les avocats
- ◆ Soutenir l'indépendance de la profession juridique
- ◆ Promouvoir l'État de droit
- ◆ Travailler pour l'accès à la justice
- ◆ Agir pour la défense des droits humains
- ◆ Appeler à l'abolition de la peine de mort

Nos actions vous intéressent ?

Contactez l'UIA :
uiacentre@uianet.org
+33 1 44 88 55 66
www.uianet.org



8

www.uianet.org

Samedi 31 octobre							
Auditorium des Ministres	Asni	Karam 1	Karam 2	Karam 5	Reda 3	Reda 4	Reda 5
	9h00 - 10h30 Session Next Gen Network (partie 1)	9h00 - 10h30 Droit des Contrats / Droit International Privé (partie 1)	9h00 - 10h30 Session UIA-IROL (partie 1)	9h00 - 10h30 Droit Bancaire et Financier / Droit de l'immigration et nationalité (partie 1)	9h00 - 10h30 Session conjointe UIA-ABA (partie 1)	9h00 - 10h30 Droit des Technologies de l'Information / Vie privée et droits de l'Homme numérique (partie 1)	
	11h00 - 12h30 Session Next Gen Network (partie 2)	11h00 - 12h30 Droit des Contrats / Droit International Privé (partie 2)	11h00 - 12h30 Session UIA-IROL (partie 2)	11h00 - 12h30 Droit Bancaire et Financier / Droit de l'immigration et nationalité (partie 2)	11h00 - 12h30 Session conjointe UIA-ABA (partie 2)	11h00 - 12h30 Droit des Technologies de l'Information / Vie privée et droits de l'Homme numérique (partie 2)	
	10h30 - 11h00 Pause café						
	14h00 - 15h30 Arbitrage International (partie 1)	14h00 - 15h30 Défense Pénale Internationale (partie 1)	14h00 - 15h30 Avenir de l'Avocat / Organisation des Cabinets d'Avocats (partie 1)	14h00 - 15h30 Avocats & Juristes D'entreprise / Droit des Assurances / Droits des Transports (partie 1)	14h00 - 15h30 Droit de la Santé / Propriété Intellectuelle (partie 1)	14h00 - 15h30 Droit de l'Art (partie 1)	
	16h00 - 17h30 Arbitrage International (partie 2)	16h00 - 17h30 Défense Pénale Internationale (partie 2)	16h00 - 17h30 Avenir de l'Avocat / Organisation des Cabinets d'Avocats (partie 2)	16h00 - 17h30 Avocats & Juristes D'entreprise / Droit des Assurances / Droits des Transports (partie 2)	16h00 - 17h30 Droit de la Santé / Propriété Intellectuelle (partie 2)	16h00 - 17h30 Droit de l'Art (partie 2)	
	15h30 - 16h00 Pause café						
	18h30 - 20h00 Cérémonie de clôture						
	20h00 Cocktail de clôture + soirée libre						

Cérémonies
Thèmes principaux
Sessions spéciales

Réunions institutionnelles
Forums
Sessions des commissions

Vendredi 30 octobre							
Ansi	Karam 1	Karam 2	Karam 5	Reda 3	Reda 4	Reda 5	
	9h00 - 10h30 Droit de la Famille (partie 1)	9h00 - 10h30 Thème principal 2 (partie 1) <i>Quelle place pour le droit dans le commerce international ?</i>	9h00 - 10h30 Droit de la Faillite (partie 1)	9h00 - 10h30 Droit Bancaire et Financier (partie 1)	9h00 - 10h30 Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit Immobilier (partie 1)	9h00 - 10h30 Session LegalTech avec LexisNexis / MedLab (partie 1)	9h00 - 10h30 Session du Comité Bien-être (partie 1)
10h30 - 11h00 Pause café							
	11h00 - 12h30 Droit de la Famille (partie 2)	11h00 - 12h30 Thème principal 1 (partie 2) <i>Quelle place pour le droit dans le commerce international ?</i>	11h00 - 12h30 Droit de la Faillite (partie 2)	11h00 - 12h30 Droit Bancaire et Financier (partie 2)	11h00 - 12h30 Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit Immobilier (partie 2)	11h00 - 12h30 Droit et Pratique du Contentieux / Organisation des Cabinets d'Avocats (partie 2)	11h00 - 12h30 Session du Comité Bien-être (partie 2)
12h30 - 14h00 Pause déjeuner							
	14h00 - 15h30 Session de la Task Force Intelligence Artificielle (partie 1)	14h00 - 15h30 Vente Internationale de Marchandises / Droit Fiscal (partie 1)	14h00 - 15h30 Start-Up & Capital Risque (partie 1)	14h00 - 15h30 Droit des Biotechnologies	14h00 - 15h30 Droits de l'Homme (partie 1)	14h00 - 15h30 Droit Agroalimentaire / Droit Animalier (partie 1)	14h00 - 15h30 Organisations Internationales
15h30 - 16h00 Pause café							
	16h00 - 17h30 Session de la Task Force Intelligence Artificielle (partie 2)	16h00 - 17h30 Vente Internationale de Marchandises / Droit Fiscal (partie 2)	16h00 - 17h30 Start-Up & Capital Risque (partie 2)	16h00 - 17h30 Droit de la Concurrence	16h00 - 17h30 Droits de l'Homme (partie 2)	16h00 - 17h30 Droit Agroalimentaire / Droit Animalier (partie 2)	16h00 - 17h30 Organisations Internationales / UNCTRAL (à confirmer)
17h30 - 18h30 Session UIdance							
20h30 Dîner de gala							

Informations congrès

Lieu du congrès

Mövenpick Marrakech

Avenue Mohammed VI Hivernage
40000 Marrakech - Maroc

Adresse des organisateurs

Pour vous inscrire au congrès et pour tout renseignement sur l'UIA et/ ou le congrès, merci de contacter :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

23, rue de la Victoire - 75009 Paris - France

T. +33 1 44 88 55 66

E. uiacentre@uianet.org

W. www.uianet.org

Pour réserver votre hébergement, merci de contacter :

Aldo Tours

T. + 212 524 430 105

E. sales@aldotours.com

W. www.aldotours.com

Santé et sécurité

Le congrès UIA 2026 sera organisé dans le respect des restrictions sanitaires qui seront en vigueur à Marrakech en octobre 2026.

Accès aux personnes à mobilité réduite

Certains lieux peuvent présenter un accès peu facile pour les personnes à mobilité réduite. Nous remercions les participants ayant besoin d'une attention particulière de bien vouloir le signaler dans le formulaire d'inscription dans la section prévue à cet effet.

Déjeuners

Les déjeuners ont été organisés de manière à ce que vous ayez amplement le temps de rencontrer amis et confrères. Ils seront servis dans le lieu du congrès sous forme de buffet assis. Vous pourrez y accéder sur présentation de votre badge et moyennant réservation préalable sur votre formulaire d'inscription.



Liste des participants au congrès

Une fois inscrit au congrès, vous pouvez à tout moment consulter la liste et les coordonnées des participants sur marrakech.uianet.org.

Rapports du congrès

Les rapports reçus sous forme électronique seront accessibles sur marrakech.uianet.org, pour tous les participants inscrits au congrès ayant réglé leurs frais d'inscription, une fois connectés à leur espace personnel.

Accréditation

En se connectant à son espace personnel sur le site Web de l'UIA, www.uianet.org, chaque participant pourra télécharger, à la fin du congrès, un certificat de participation, qui pourra être utilisé pour obtenir des points dans le cadre de la formation continue. À cette fin, l'UIA a entrepris des démarches auprès des différents centres d'homologation et/ou d'accréditation dans plusieurs pays. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

Modifications et adjonctions

Certains noms et certaines réunions ou activités ne figurent pas dans ce programme faute de nous avoir été confirmés dans les délais impartis. Nous vous invitons à consulter régulièrement la section dédiée au congrès de Marrakech sur le site web de l'UIA pour prendre connaissance des modifications et adjonctions apportées à ce programme. Le programme final, incluant toutes les mises à jour et informations pratiques, sera remis aux participants sur place.

Interprétation simultanée

Le tableau page 32 résume les réunions pour lesquelles une traduction simultanée est organisée à ce jour. À votre arrivée au congrès, veuillez consulter le programme final pour vérifier si la traduction simultanée est proposée dans d'autres langues ou pour d'autres réunions.

Bienvenue à MARRAKECH, la ville rouge !

Marrakech, magnifique ville impériale riche par son histoire qui a connu la succession de plusieurs dynasties depuis sa fondation en 1062, est une destination connue pour son patrimoine exceptionnel qui reflète la grande diversité culturelle et ethnique de cette ville millénaire.



Marrakech compte un grand nombre de monuments et sites historiques. Chaque monument se caractérise par son histoire qui témoigne du passage d'une grande civilisation et par une architecture unique qui séduit ses visiteurs. Visiter Marrakech, c'est plonger dans l'effervescence de la médina, flâner sur la place Jemaa el-Fna, explorer les souks colorés et admirer les merveilles du palais de la Bahia ou du jardin Majorelle.

Au carrefour des cultures berbère, arabo-andalouse et saharienne, la ville est en perpétuelle effervescence, mêlant tradition et modernité, et offre la promesse de sensations incomparables.

Formalités d'entrée

Tous les participants au congrès doivent voyager avec un passeport valide, une preuve d'inscription au congrès, une réservation d'hôtel, un billet de départ du Maroc et une carte de crédit.

En outre, les ressortissants des pays qui exigent un visa pour entrer au Maroc doivent demander un visa de visiteur auprès d'un consulat marocain au moins 8 semaines à l'avance, afin de garantir un délai suffisant pour le traitement de leur demande par les autorités consulaires.

Vous pouvez consulter la liste des pays pour lesquels un visa est nécessaire pour entrer au Maroc en cliquant sur le lien suivant : www.acces-maroc.ma

Transport

Plusieurs compagnies aériennes desservent la destination par des vols directs. Vous pourrez bénéficier de tarifs attractifs en réservant votre vol pour Marrakech directement sur Internet le plus tôt possible.

Hébergement

Les hôtels sélectionnés par l'UIA sont situés à Marrakech, près du lieu du congrès. Vous pouvez effectuer votre réservation en ligne sur : www.aldotours.com.

Les tarifs que nous vous proposons sont des tarifs spécialement négociés pour le congrès de l'UIA. Le petit-déjeuner est inclus dans le prix de la chambre de tous les hôtels proposés.

Compte tenu du nombre limité de chambres et du fait que les tarifs préférentiels ne peuvent être garantis au-delà du nombre de chambres réservées pour l'UIA, nous vous recommandons de procéder à votre réservation d'hôtel dès que possible !

Se déplacer

L'aéroport international de Marrakech est situé à environ 5 km du lieu du congrès. Il faut compter 20 minutes de transfert en taxi en fonction du trafic. Veuillez noter que l'UIA ne prévoit pas de service de transfert depuis l'aéroport ou la gare. Pour réserver un transfert privé depuis ou vers l'aéroport, veuillez contacter la société Aldo Tours (sales@aldotours.com).

Veuillez noter que l'UIA n'organise pas de service de navette entre les hôtels et le lieu du congrès. Un service de navette entre certains hôtels et les lieux des soirées sera proposé (informations à venir).

Tenues vestimentaires

Tenues pour les différentes activités sociales :

- Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue : tenue de ville
- Soirée informelle : tenue décontractée
- Soirée de gala : tenue de soirée
- Excursion générale : tenue décontractée, baskets, casquette

Attention ! Bien que les températures soient très agréables pendant la journée, elles peuvent vite redescendre le soir. Les activités sociales du congrès se dérouleront à l'extérieur. Prévoyez des vêtements adaptés en conséquence.

Partenaires et exposants du congrès

GLOBAL LEGAL SOLUTIONS PREMIER SPONSOR



LexisNexis
125 Park Avenue
New York - NY 10007 - États-Unis
E. Ian McDougall rolconsulting@icloud.com
W. www.lexisnexis.com

SPONSORS DINER DE GALA

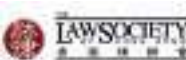


Conseil national des barreaux
180 boulevard Haussmann
75008 Paris - France
T. +33 1 53 30 85 60
E. international@cnb.avocat.fr
W. www.cnb.avocat.fr



Ordre des avocats de Paris
4 boulevard du Palais
75001 Paris - France
T. +33 1 44 32 49 49
E. international@avocatparis.org
W. www.avocatparis.org

SPONSOR SÉNAT INTERNATIONAL DES BARREAUX



The Law Society of Hong Kong
26/F, The Center, 99 Queen's Road Central
Hong Kong - SAR - Chine
T. +852 2846 0500
E. international@hklawsoc.org.hk
W. www.hklawsoc.org.hk

SPONSOR BLOC-NOTES



Legall - Studi Legali Alleati
W. www.leg-all.it

EXPOSANT



LexisNexis
125 Park Avenue
New York - NY 10007 - États-Unis
E. Ian McDougall rolconsulting@icloud.com
W. www.lexisnexis.com

PARTENAIRE MÉDIA



W. www.village-justice.com



INSCRIVEZ-VOUS AUX SESSIONS

UIAcademy

L'UIAcademy propose des sessions de formation pratiques de courte durée sur divers sujets juridiques.

Les cours durent 1h30 et sont **gratuits**
pour les membres de l'UIA.

Consultez le catalogue et les informations
relatives à l'inscription sur :

WWW.UIANET.ORG



SESSION DU COMITÉ DES FEMMES

La violence sous toutes ses formes à l'égard des femmes, les violations continues de leurs droits fondamentaux, les atteintes sur les réseaux sociaux, la discrimination persistante dans le monde du travail et dans d'autres domaines comme le sport et la politique, nécessitent de façon urgente l'instauration d'un « environnement social » respectueux des femmes et de leurs droits pour empêcher ces abus et y mettre fin.

Durant notre session, nous discuterons des modalités de l'instauration de cet environnement et nous ciblerons, en particulier, la réforme des législations, l'accès à la justice des victimes, l'éducation, la déconstruction des stéréotypes pour changer les mentalités et les comportements. Nous parlerons également du rôle de l'UIA et de ses membres collectifs dans ce processus.

La session aura lieu le jeudi 29 octobre à 9h00.

BIENVENUE À NOS NOUVEAUX PARTICIPANTS !

Vous participez pour la première fois au congrès de l'UIA ? Nous prenons toujours soin des nouveaux congressistes. Les organisateurs de l'UIA vous accueilleront lors d'un **petit-déjeuner de rencontre le jeudi 29 octobre, de 8h00 à 9h00.**

C'est l'occasion de rencontrer d'autres membres de l'UIA qui sont de nouveaux participants et de nouer des contacts !

SESSION UIADVANCE

L'UIA soutient les gestionnaires de cabinets d'avocats dans leurs défis stratégiques, financiers et de ressources humaines. Pendant le congrès, une session spéciale dédiée aux membres de l'UIAdvance sur le thème « Synergies interentreprises : stratégies pratiques pour le succès des ventes croisées » aura lieu **le vendredi 30 octobre à 17h30.**

SESSION DU COMITE BIEN-ÊTRE

Cette séance sera axée sur les défis humains liés à l'adoption de la technologie juridique au sein des cabinets d'avocats et des services juridiques. Au-delà des logiciels et des algorithmes, le véritable obstacle à la transformation numérique est d'ordre culturel. Les participants examineront des stratégies pratiques pour surmonter la résistance au changement, requalifier les professionnels du droit et développer un état d'esprit innovant qui situe l'avocat – et non l'outil – au centre.

La session aura lieu le vendredi 30 octobre à 9h00.

JOURNÉE « NETWORKING »

La journée d'ouverture du congrès est l'occasion de retrouver vos confrères dans l'atmosphère particulièrement chaleureuse qui caractérise l'UIA !

La journée commencera avec **l'Assemblée Générale de l'UIA** au Palais des Congrès de l'hôtel Mövenpick Marrakech, suivie par les forums spécialisés qui auront lieu dans l'après-midi.

Cette année, vous aurez le choix entre 11 forums spécialisés par langue et par région. Les **forums linguistiques** facilitent la discussion de sujets juridiques importants du droit pour les participants qui partagent une langue commune. Les **forums régionaux** quant à eux, permettent aux participants d'échanger différents points de vue sur une même problématique et de considérer les multiples façons juridiques de la traiter selon le pays. Avec des coordinateurs experts venus des quatre coins du monde, ces discussions promettent d'être animées et instructives ! L'après-midi sera également dédiée à la populaire **session Networking**.

La journée se terminera avec **la cérémonie d'ouverture** au Palais des Congrès de l'hôtel Mövenpick Marrakech.

9h30 – 11h30

Assemblée Générale de l'UIA

Réunion réservée exclusivement aux membres de l'UIA

14h00 – 15h30

Forum des avocats africains

Forum des avocats asiatiques

Forum des avocats des pays d'Europe centrale et orientale

Forum des avocats latino-américains

Forum des avocats italophones

15h30 – 17h00

Forum des avocats francophones

Forum des avocats germanophones

Forum des avocats arabophones

Forum des avocats lusophones

Forum des avocats hispanophones

Forum de *common law*

15h30 – 17h00

Session UIA Networking

SALLE REDA 5

L'une des raisons de participer au congrès de l'UIA est le réseautage - rencontrer des consœurs et des confrères qui pourraient être utiles à sa propre pratique du droit, se faire connaître des autres et pourquoi pas, créer des liens organiques.

UIA Networking est un programme unique offrant une telle opportunité.

Chaque participant intéressé à être mis en relation avec des cabinets d'avocats en dehors de sa propre juridiction dispose de 3 minutes sur scène pour se présenter et présenter son cabinet. Les avocats partageant les mêmes idées peuvent se rencontrer lors de la session pour explorer les possibilités de coopération.

Coordinateur :

Jean-François HENROTTE (*Lexing*) Liège, Belgique

17h30 – 19h00

Cérémonie d'ouverture au Mövenpick Marrakech

9h00 – 12h30

Session

Thème

Thème principal 1

Salon Karam 1

Les grands événements sportifs au carrefour des droits humains, de l'économie et du développement durable

Le sport est, aujourd'hui, bien plus qu'une activité physique ou un divertissement : il constitue, en effet, un véritable phénomène social, économique et politique. Générateur de richesses, facteur de rayonnement international et puissant vecteur d'intégration, il attire d'importants investissements et mobilise des enjeux financiers considérables. Mais cette dimension économique croissante s'accompagne de grands défis relatifs, notamment, à la régulation des compétitions, la gouvernance des instances sportives, la promotion du sport féminin, l'équité dans le financement, la lutte contre la corruption etc.

Par ailleurs, le sport interroge également le respect des droits fondamentaux et la contribution au développement durable. Qu'il s'agisse de la protection juridique des athlètes, de la lutte contre les discriminations, de la promotion de l'égalité femmes-hommes ou encore de l'impact environnemental des grands événements sportifs tels que la Coupe du Monde de Football ou les Jeux Olympiques, le sport révèle des nombreuses tensions et contradictions.

Le thème principal du congrès de Marrakech invitera les participants à repenser le rôle du sport dans la société contemporaine, à travers le triple prisme de l'économie, des droits humains et du développement durable.

Coordinateur :

Aboubacar FALL (*AF Legal*) Dakar, Sénégal

Session du Comité des Femmes

Salon Asni

Développer un « environnement social » respectueux des femmes pour préserver leurs droits contre toutes violations : un défi à relever mais surtout une priorité à réaliser d'urgence

La violence sous toutes ses formes à l'égard des femmes, les violations continues de leurs droits fondamentaux, les atteintes sur les réseaux sociaux, la discrimination persistante dans le monde du travail et dans d'autres domaines comme le sport et la politique, nécessitent de façon urgente l'instauration d'un « environnement social » respectueux des femmes et de leurs droits pour empêcher ces abus et y mettre fin.

Durant notre session, nous discuterons des modalités de l'instauration de cet environnement et nous ciblerons, en particulier, la réforme des législations, l'accès à la justice des victimes, l'éducation, la déconstruction des stéréotypes pour changer les mentalités et les comportements.

Nous parlerons également du rôle de l'UIA et de ses membres collectifs dans ce processus.

Présidente :

Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI (*Elisabeth Zakharia Siouf*) Jdeidet El Met, Liban

Organisation Internationale du Patrimoine / Droit Immobilier

Salon Karam 5

1.- Entre fiducie et titre de propriété : la planification immobilière « réelle » à la croisée des traditions juridiques (Naviguer entre les réalités du droit commun et du droit civil en matière de patrimoine et de succession)

Lorsque les clients décident d'acquérir un bien immobilier par le biais d'une fiducie, ils n'apportent généralement pas seulement des capitaux : ils apportent avec eux des juridictions, des traditions juridiques et une bonne dose d'optimisme. Cette session décortique le chaos raffiné qui surgit lorsque la flexibilité de la *common law* rencontre la rigidité du droit civil, et examine comment les stratégies immobilières fondées sur les fiducies interagissent avec les règles de réserve héréditaire, les exigences du cadastre et les défis liés à la reconnaissance transfrontalière.

Des dilemmes de propriété cachée aux casse-têtes d'applicabilité transfrontalière, cette session explore comment les conseillers peuvent transformer des champs de mines juridiques potentiels en solutions structurées et conformes, sans perdre leur client (ni leur santé mentale) en cours de route.

2. Biens immobiliers, héritiers mobiles – Immobilier et problèmes concrets liés aux héritages transfrontaliers

Lorsque l'héritage concerne des biens situés dans plusieurs juridictions, la complexité est inévitable. Cette séance porte sur les cas de succession transfrontalière dans lesquels des biens immobiliers font partie de la succession, en mettant l'accent sur les défis particuliers posés par ces biens.. Le panel débattrà de la façon dont l'évolution historique, les considérations culturelles et les régimes nationaux spéciaux influencent les règles applicables.

Un défi particulier découle du fait que différentes juridictions appliquent des règles fondamentalement différentes à diverses catégories de biens immobiliers, tels que les terrains ruraux, les bâtiments protégés ou classés, les biens résidentiels et les actifs commerciaux, chacun d'entre eux faisant souvent l'objet de restrictions distinctes en matière de succession, de propriété ou de droit public.

Au-delà de la théorie, la discussion abordera également les réalités pratiques auxquelles sont confrontés les praticiens lorsqu'ils traitent de biens immobiliers transfrontaliers.

Présidents :

Carlos ANGLADA BARTHOLMAI (*Monereo Meyer Abogados*) Palma De Mallorca, Espagne

Gerard H. JAMES (*William Fry LLP*) Dublin, Irlande



Pour visualiser la liste complète des intervenants de chaque session, veuillez consulter notre site (onglet Programme) :

9h00 – 12h30	
Session	Thème
Investissements Étrangers / Droit de la Santé  Salon Reda 4	La santé et ses dimensions juridiques : financement de la santé, structuration des investissements et création de cadres pour générer des retombées économiques La santé est devenue un pilier stratégique de l'économie mondiale, représentant 8 à 9 % de l'investissement économique, tandis qu'un emploi sur neuf est lié à la santé ou au secteur social. La pandémie de COVID-19 et le vieillissement de la population ont accentué la pression sur les systèmes publics, avec des projections de l'OCDE indiquant une hausse des dépenses de santé de 7 % à environ 8,6 % du PIB. À mesure que le financement des soins de santé, l'innovation, les essais cliniques et les solutions basées sur les données se développent, la multiplication des opportunités d'investissement s'accompagne d'un accroissement de la complexité juridique. C'est précisément là que le rôle des avocats devient central, notamment pour : ● structurer et sécuriser les investissements nationaux et étrangers, ● comprendre la réglementation de la santé et les systèmes publics, ● assurer la conformité, la gestion des risques et la protection des données. Présidents : Hernán ANDRADA (<i>Santurio, Andrada & Noël</i>) Buenos Aires, Argentine Eliana SILVA DE MORAES (<i>Silva De Moraes Associés</i>) Sao Paulo, Brésil
Forum des Membres Collectifs  Salon Karam 2	4^e table ronde annuelle du Congrès de l'UIA destinée aux barreaux Membres Collectifs : de nombreux sujets à aborder dans ce monde marqué par les tensions géopolitiques — l'accès à la justice; l'État de droit et le rôle des barreaux dans leur protection ; l'impact de l'intelligence artificielle sur la pratique du droit ; le bien-être des avocats ; la formation continue ; la baisse du nombre d'inscrits au barreau... Que vous ayez rencontré des difficultés ou connu des succès dans l'un de ces domaines, vous aurez à cœur de partager votre point de vue avec vos homologues, les dirigeants des barreaux, lors du Congrès de Marrakech. Coordinateurs : Luc DESHAIES (<i>Gowling Wlg</i>) Montreal, Canada Murray LEVIN (<i>Troutman Pepper Locke</i>) Philadelphie, PA, Etats-Unis Rosa Isabel PEÑA SASTRE (<i>Lex Administrativa Abogacia</i>) Barcelone, Espagne Nuhad PONCE KURI (<i>Ponce Kuri, S.C.</i>) Mexico, Mexique Mihai-Alexandru TANASESCU (<i>Tanasescu, Ispas & Asociatii</i>) Bucarest, Roumanie
9h00 – 10h30	
Droit Pénal  Salon Reda 3	La défense pénale à vos risques et périls Etat des lieux sur les risques de l'exercice de la défense pénale (responsabilité personnelle de l'avocat engagée, secret professionnel malmené, indépendance mise en cause, obligations de délation...) et échange sur les bonnes pratiques de chacun pour assurer au mieux la défense de ses clients. Présidente : Véronique MOISSINAC MASSENAT, Paris, France
Droit et Pratique du Contentieux / Droit International Privé  Salon Reda 5	L'équité des procès internationaux : notifications et obtention de preuves transfrontalières Un panel multi-juridictionnel d'experts discutera les subtilités pour garantir la viabilité juridique transfrontalière de la notification des demandes et procédures juridiques dans diverses juridictions du <i>common law</i> et du droit civil, ainsi que des étapes à suivre pour obtenir des preuves valides dans ces juridictions. Les questions analysées incluront les options de notification en constante évolution, la façon dont différents tribunaux abordent l'adéquation des preuves obtenues dans des juridictions étrangères et la manière d'aider vos clients impliqués dans les procès. Présidents : Paul CONVERY (<i>William Fry</i>) Dublin, Irlande Francisco RAMOS ROMEU (<i>Rya Abogados Scp</i>) Barcelone, Espagne



Pour visualiser la liste complète des intervenants de chaque session, veuillez consulter notre site (onglet Programme) :

11h00 – 12h30	
Session	Thème
Avenir de l'Avocat  Salon Reda 3	L'avenir de l'avocat : perspectives mondiales et pratiques sur la technologie, l'éthique, le commerce et le secteur juridique Dans tous les pays, les avocats sont confrontés à des pressions convergentes émanant de leurs clients, des technologies et de la réglementation. Ce panel dynamique, composé d'intervenants francophones, anglophones et hispanophones, propose des solutions concrètes allant au-delà des simples prédictions. Des experts issus de services juridiques d'entreprise, de cabinets privés, d'instances réglementaires et du monde universitaire examineront comment déployer les nouveaux outils de manière responsable, faire évoluer les modèles économiques, respecter les obligations déontologiques à l'international et développer les compétences essentielles. À l'issue de cette session, vous disposerez d'une feuille de route claire pour pérenniser votre pratique tout en renforçant les valeurs fondamentales de la profession. Présidente : Kato AERTS (<i>Lydian</i>) Anvers, Belgique
Droit de la Presse et des Médias  Salon Reda 5	La protection d'une presse libre et indépendante : quels garde-fous ? Cette séance sera consacrée aux outils législatifs ou autres visant à lutter contre les menaces qui pèsent sur l'indépendance de la presse dans différents pays européens, aux Etats-Unis, en Amérique centrale, en Afrique et en Asie. Cela implique non seulement la protection des journalistes, mais également le respect des règles de concurrence et tous les moyens mis en œuvre pour assurer la pluralité et l'indépendance du secteur face aux ingérences des politiques, des entreprises, des pouvoirs économiques et des acteurs étrangers. Président : Thierry BONTINCK (<i>Daldewolf Scrl</i>) Bruxelles, Belgique
14h00 – 15h30	
Droit des Sports  Salon Asni	Le droit des sports dans les pays émergents et dans le monde Le droit des sports était autrefois considéré comme un domaine juridique nouveau et plutôt inhabituel. Cependant, on trouve aujourd'hui un grand nombre d'avocats spécialisés en droit des sports dans de nombreux pays, ainsi que de nombreuses institutions d'enseignement qui proposent des programmes consacrés à cette discipline. Toutefois, la situation n'est pas nécessairement la même dans les pays émergents. Au cours de cette session, plusieurs questions actuellement débattues à l'échelle mondiale dans le domaine du droit des sports seront abordées. Des experts présenteront leurs rapports, tandis que des praticiens du droit issus de pays émergents rendront compte de la réalité qu'ils rencontrent. Sur cette base, nous examinerons comment les différences de situation pourraient être surmontées. Président : Yoshihisa HAYAKAWA (<i>Uryu & Itoga</i>) Tokyo, Japon
Session du Comité LGBTQI+  Salon Reda 5	Perspectives juridiques sur les familles modernes : enjeux et opportunités Cette séance est consacrée à l'évolution du paysage juridique entourant les structures familiales modernes dans différentes juridictions. Les thèmes abordés comprennent la reconnaissance juridique des partenariats entre personnes de même sexe, les accords de gestation pour autrui, les familles recomposées, les droits de cohabitation et les droits parentaux dans le contexte des progrès technologiques et des changements sociaux. Des experts de premier plan de différents pays présenteront des analyses comparatives dégageant les meilleures pratiques et identifiant les lacunes dans la législation. Les participants discuteront de la manière dont les systèmes juridiques peuvent s'adapter pour soutenir la diversité des formes familiales tout en préservant les droits et les responsabilités. Cette séance vise à favoriser le dialogue et la collaboration internationaux en vue de créer des lois familiales équitables, inclusives et tournées vers l'avenir. Président : Dirk NUYTS (<i>Dirk Nuyts Legal</i>) Zoug, Suisse



14h00 – 17h30

Session

Thème

**Droit des Contrats
/ Avocats & Juristes
d'Entreprise /
Vente Internationale
de Marchandises**

Salon Karam 1

Conditions générales dans le commerce international : à faire et à ne pas faire

La session offrira un aperçu pratique de l'utilisation des conditions générales dans le commerce international, eu égard aux principes juridiques fondamentaux et les pratiques commerciales applicables. Elle examinera comment des conditions générales de vente (CGV) correctement rédigées et appliquées peuvent contribuer à la gestion des risques et à l'efficacité dans les relations transfrontalières d'approvisionnement et de distribution. Parmi les thèmes clés abordés figureront la formation du contrat et l'intégration valide des CGV, les processus de commande dans les relations commerciales à long terme, l'utilisation des CGV dans les environnements numériques, ainsi que des défis tels que la « bataille des formulaires ». La session mettra également en avant les bonnes et mauvaises pratiques en matière de rédaction et d'application des CGV, en proposant des conseils pour aider à réduire les litiges et renforcer la sécurité juridique dans le commerce international.

Présidents :

Mariaelena GIORCELLI (*Bortolotti, Mathis & Associati*) Turin, Italie

Alexis BRUNET (*Adm International Sarl*) Hambourg, Allemagne

Michal ROSZAK (*Coliber Legal*) Varsovie, Pologne

**Sénat international
des barreaux**

Salon Karam 2

L'IA, l'État de droit et la profession juridique - Une table ronde interactive entre les dirigeants de la profession juridique du monde entier

La session de travail abordera les défis auxquels est confrontée la profession juridique en raison de l'innovation technologique et de l'IA, ainsi que la mesure dans laquelle leur intégration dans la profession juridique, de manière compétente, responsable et transparente, peut améliorer la qualité des services juridiques tout en préservant les valeurs fondamentales de la profession juridique, l'État de droit, l'accès à la justice, le respect des droits de l'homme et le respect des règles déontologiques.

La session prendra la forme d'une table ronde interactive entre les dirigeants de la profession juridique du monde entier et sera divisée en trois parties, avec des intervenants et des commentateurs différents pour chaque partie.

Président du Sénat international des barreaux :

Fernando HERNÁNDEZ GÓMEZ, *Président de l'UIA*

Vice-Présidents du Sénat international des barreaux :

Luc DESHAIES (*Gowling Wlg*) Montreal, Canada

Nuhad PONCE KURI (*Ponce Kuri, S.C.*) Mexico, Mexique

Lisa SAVITT (*Benchmark International ADR, LLC*) Vienne, Autriche

**Droit des Sociétés
et Fusions
& Acquisitions**

Salon Karam 5

Président :

Francisco Luis SOLER CABALLERO (*EY Abogados*) Madrid, Espagne



Pour visualiser la liste complète des intervenants de chaque session, veuillez consulter notre site (onglet Programme) :

14h00 – 17h30	
Session	Thème
Droit de la Mode / Droit des Technologies de l'Information / Propriété Intellectuelle  Salon Reda 3	Top départ : la propriété intellectuelle et les médias dans l'arène sportive numérique La session explorera l'intersection de la propriété intellectuelle, de l'innovation numérique et des droits des médias dans le contexte des événements sportifs mondiaux. En prenant comme études de cas les Jeux Olympiques d'hiver 2026, la Coupe du Monde de la FIFA et la Coupe d'Afrique des Nations, les participants examineront les enjeux et les opportunités liés à la protection des marques, au marketing opportuniste, aux licences et au merchandising, y compris les NFT et les actifs numériques, aux droits de diffusion et de streaming, ainsi qu'à l'engagement des fans via l'IA et l'analyse des données. La session abordera également la protection des designs, des mascottes, des logos et des équipements des équipes, la frontière évolutive entre sports traditionnels et numériques, les droits des joueurs, les parrainages, le contenu généré par les utilisateurs et l'économie des créateurs, ainsi que les implications juridiques liées aux contenus dans le métavers et aux e-sports. Présidents : Nicola LATTANZI (<i>Eversheds-Sutherland SA</i>) Milan, Italie Aparna VISWANATHAN (<i>Viswanathan & Co.</i>) New Delhi, Inde Joana WHYTE (<i>Telles Advogados</i>) Porto, Portugal
Droit du Travail  Salon Reda 4	Restructurations et licenciements économiques à l'ère des mutations du commerce mondial : regards croisés internationaux Alors que les chaînes de valeur se recomposent sous l'effet des tensions géopolitiques, du numérique et de la transition climatique, les entreprises réorganisent leurs activités à l'échelle globale, avec des impacts majeurs sur l'emploi. Nous analyserons, les cadres juridiques du licenciement pour motif économique et des restructurations dans différents pays, ainsi que leur articulation avec les normes internationales. Seront abordés notamment la protection des salariés, le rôle des partenaires sociaux, les obligations d'information consultation et les dispositifs d'accompagnement. L'objectif est d'identifier les convergences et divergences des systèmes juridiques afin de dégager des pistes pour une gestion de l'emploi dans un contexte international et pour coordonner des opérations de réorganisation qui peuvent se dérouler dans plusieurs pays simultanément. Présidente : Nathalie SUBILIA (<i>Reiser Avocats</i>) Genève, Suisse
16h00 – 17h30	
Médiation et Prévention des Conflits / Droit des Sports  Salon Asni	Résolution à l'amiable des litiges dans le secteur du sport Cette séance portera sur les questions liées aux litiges dans le secteur du sport et sur les meilleurs moyens de les prévenir et de les gérer, notamment par le biais de la médiation. Une simulation de médiation traitant d'un conflit dans le secteur du sport aura également lieu au cours de la séance. Présidents : Yoshihisa HAYAKAWA (<i>Uryu & Itoga</i>) Tokyo, Japon David LUTRAN (<i>Lutran Avocats & Médiation</i>) Paris, France
Droit Administratif et Réglementaire  Salon Reda 5	L'intelligence artificielle est-elle une alliée des avocats ou leur pire ennemie ? Les avocats ne sont pas les pionniers dans l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), car de nombreuses entreprises et entités publiques avaient déjà commencé à intégrer cette technologie, parfois avec des résultats variés. Néanmoins, l'IA s'est rapidement imposée dans le domaine juridique, au point où ne pas l'utiliser semble désormais démodé. Elle est devenue un outil quotidien pour le traitement des dossiers. Cependant, plusieurs questions se posent concernant l'utilisation de l'IA. Il est important de noter que l'IA ne peut fournir que des réponses basées sur les données dont elle dispose. Sa capacité repose sur des algorithmes qui combinent ces informations pour produire des réponses consolidées. Cela signifie qu'elle ne crée pas nécessairement de nouvelles idées ou solutions, contrairement à l'esprit humain, qui possède une dimension créative. Cette absence de créativité soulève la question de savoir si cela constitue un obstacle majeur à son utilisation. De plus, la réputation d'un cabinet d'avocats dépend souvent des noms des avocates et avocats qui le composent. Cette dynamique soulève d'autres interrogations sur le rôle de l'IA dans le secteur juridique. Toutes ces problématiques seront abordées lors de la session 2026 de la commission de Droit administratif et réglementaire de l'UIA. Président : Claude NICATI (<i>Etude Nvle</i>) Neuchâtel, Suisse



9h00 – 12h30	
Session	Thème
Thème Principal 2  Salon Karam 1	Quelle place pour le droit dans le commerce international ? Trente ans après l'entrée en vigueur de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dont les règles régissant le commerce international ont pour objectif principal d'améliorer le bien-être des populations à travers le monde en garantissant des flux commerciaux aussi fluides, prévisibles et libres que possible, nous nous trouvons à un moment critique où il convient de réfléchir aux menaces que font peser sur le commerce international les guerres commerciales et les changements géopolitiques, ainsi qu'aux nouveaux défis tels que le commerce numérique, le changement climatique et l'inclusion. Ce thème principal explorera si et comment le droit peut encore assumer son rôle de pierre angulaire du commerce mondial afin d'éviter le chaos, l'incertitude et l'inefficacité. Coordinatrice : Susanne MARGOSSIAN (<i>UP International SA</i>) Genève, Suisse
Droit de la Famille  Salon Asni	Au-delà des apparences : comprendre, prouver et réagir à la violence domestique dans les procédures familiales Nous analyserons l'évolution de l'approche juridique de la violence domestique dans les procédures de droit familial, en accordant une attention particulière aux comportements coercitifs, au contrôle et à l'influence du contexte culturel sur les définitions et l'approche commune. Cette séance permettra d'examiner comment la violence domestique est identifiée et prouvée dans la pratique, y compris les exigences en matière de preuve, les évaluations de crédibilité, les normes de preuve et les défis pratiques auxquels sont confrontés les tribunaux et les avocats. Une attention particulière sera accordée aux allégations de violence domestique dans les affaires d'enlèvement d'enfants, où les questions de protection recoupent les cadres juridiques internationaux. La séance commencera par l'allocation d'ouverture d'un avocat marocain, qui offrira une perspective comparative et interculturelle sur la violence domestique et la justice familiale. Elle sera suivie de deux tables rondes d'experts abordant (i) la définition et la conceptualisation de la violence domestique et (ii) les défis en matière de preuve et de procédure dans les procédures familiales. La séance se terminera par un débat interactif sur la pertinence et les limites des modes alternatifs de résolution des conflits (MARC) dans les affaires impliquant des allégations de violence domestique, durant lequel la réflexion critique et la participation du public seront encouragées. Présidente : Carolina MARÍN PEDREÑO (<i>Dawson Cornwell Solicitors</i>) Londres, Royaume-Uni
Droit de la Faillite  Salon Karam 2	Insolvabilité, marchés et responsabilité : les enjeux juridiques du XXI siècle Les questions suivantes seront abordées lors de ces séances : ● L'insolvabilité au XXIe siècle : ESG, actifs numériques et responsabilité des administrateurs (passifs environnementaux, cryptoactifs, données, marque et responsabilité des administrateurs) ● Financement moderne (fonds, débiteur-exploitant, créances sinistrées) et protection traditionnelle des créanciers (fonds d'investissement et acheteurs de créances sinistrées) ● Reconnaissance et coordination de situations d'insolvabilité transfrontalières Les thèmes proposés sont d'actualité et d'intérêt général, car ils ne dépendent pas d'une loi locale ou d'une législation uniforme. Ils obligent donc à comparer les systèmes juridiques et génèrent des divergences en conjuguant des questions pratiques, de politique publique et théoriques. Président : Alberto ROMÁN PALENCIA (<i>Román y Castañeda Abogados</i>) Mexico, Mexique



Pour visualiser la liste complète des intervenants de chaque session, veuillez consulter notre site (onglet Programme) :

9h00 – 12h30	
Session	Thème
Droit Bancaire et Financier  Salon Karam 5	Les cryptoactifs : anges ou démons ? La révolution des cryptomonnaies a été lancée en 2009. Les cryptoactifs, qui comprennent les <i>stablecoins</i>, sont à nouveau au centre des discussions politiques. Si les cryptoactifs offrent des possibilités d'efficacité et de concurrence accrues en facilitant des paiements plus rapides et moins coûteux et en favorisant l'inclusion financière, ils peuvent également poser des risques liés à la stabilité et à l'intégrité financières, à l'efficacité opérationnelle et à la sécurité juridique. Les cryptoactifs sont généralement non réglementés, ce qui en fait un refuge sûr pour les transactions financières des blanchisseurs d'argent et des terroristes. Ils peuvent être utilisés à des fins de fraude et de contournement des sanctions, et risquent de perdre toute valeur. Ils sont vulnérables aux cyberattaques et aux escroqueries. Certains pays ont commencé à réglementer le secteur (MiCAR dans l'UE, Genius Act aux États-Unis), tandis que d'autres ont purement et simplement interdit les cryptoactifs. L'Afrique est l'un des cryptomarchés affichant la croissance la plus rapide au monde. Au Maroc, un projet de loi sur les cryptoactifs préparé avec l'aide de la Banque mondiale est en cours d'adoption. Ce panel se penchera sur l'évolution récente dans le domaine des cryptoactifs, évaluera leur effet et discutera des avantages potentiels, des risques associés et de l'évolution du paysage réglementaire international. Présidente : Barbara BANDIERA, <i>Milan, Italie</i>
Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit Immobilier  Salon Reda 3	Mobilité mondiale et commerce international dans l'immobilier : l'immigration mondiale renforce-t-elle ou fausse-t-elle les marchés immobiliers ? Le début des années 2000 a été marqué par une explosion de l'immigration mondiale et de l'immobilier dans de nombreuses économies avancées. Ces tendances se sont effondrées pendant la Grande récession. Alors que l'économie mondiale se remettait lentement après 2009, l'immigration mondiale et l'immobilier ont également commencé à se redresser. L'immigration mondiale et l'immobilier se sont entrecroisés pendant cette lente reprise après la Grande récession. Par exemple, de nombreux pays ont promu des programmes de résidence ou de citoyenneté par investissement (« programmes RBI/CBI »), l'immobilier étant souvent un vecteur privilégié pour ces investissements. Cependant, une fois que les marchés immobiliers se sont redressés dans les années 2020, les gouvernements ont réexaminé la question des investissements étrangers dans l'immobilier, notamment (1) la restriction ou la suppression de l'immobilier comme investissement acceptable pour les programmes RBI/CBI et (2) l'imposition de taxes supplémentaires sur les investissements étrangers dans l'immobilier. Alors que le monde se fragmente dans une tendance à la glocalisation dans les années 2020, quelle est la situation en matière d'interaction entre le droit de l'immigration et le droit immobilier ? Cette séance de travail conjointe abordera cette question en mettant l'accent sur la manière dont les avocats spécialisés en droit de l'immigration et en droit immobilier peuvent se préparer au mieux pour fournir des conseils coordonnés. Présidents : Clayton E. CARTWRIGHT JR (<i>The Cartwright Law Firm LLC</i>) <i>Columbus, GA, Etats-Unis</i> Gerard H. JAMES (<i>William Fry LLP</i>) <i>Dublin, Irlande</i>
Session du Comité Bien-être  Salon Reda 5	L'aspect humain du Legal Tech Cette séance sera axée sur les défis humains liés à l'adoption de la technologie juridique au sein des cabinets d'avocats et des services juridiques. Au-delà des logiciels et des algorithmes, le véritable obstacle à la transformation numérique est d'ordre culturel. Les participants examineront des stratégies pratiques pour surmonter la résistance au changement, requalifier les professionnels du droit et développer un état d'esprit innovant qui situe l'avocat – et non l'outil – au centre. Président : Marco IMPERIALE (<i>Better Ipsum</i>) <i>Milan, Italie</i>



11h00 – 12h30	
Session	Thème
Droit et Pratique du Contentieux / Organisation des Cabinets d'Avocats  Salon Reda 4	Le Bon, la Brute et le Truand dans la structure des partenariats Un panel d'intervenants issus de multiples juridictions discutera de divers scénarios impliquant des partenariats juridiques, notamment les problèmes qui se posent lorsque des associés quittent le cabinet, lorsqu'ils se disputent, lorsque le cabinet fait faillite ou lorsqu'une fusion échoue ou réussit, ainsi que les nombreux autres problèmes qui se posent dans l'organisation des cabinets d'avocats. Présidents : Paul CONVERY (<i>William Fry</i>) <i>Dublin, Irlande</i> Marie Laure DE JONG (<i>Akd Benelux Law Firm</i>) <i>Rotterdam, Pays-Bas</i>
14h00 – 15h30	
Droit des Biotechnologies  Salon Karam 5	Implications juridiques et éthiques du biohacking : approche comparative Le biohacking soulève des risques médico-légaux en matière de sécurité, de consentement éclairé et de normes de soins, en particulier lorsque les interventions passent de l'« auto-expérimentation » à des services proposés à d'autres personnes. Il remet en cause les limites réglementaires du fait que de nombreuses pratiques se situent à mi-chemin ou en dehors des règles relatives aux dispositifs médicaux, aux médicaments et aux essais cliniques, créant ainsi des lacunes en matière d'application de la loi et de responsabilité. Des questions de responsabilité civile et pénale se posent en cas de préjudice, notamment en cas de négligence, de responsabilité du fait des produits, de pratique illicite de la médecine et de distribution illégale de substances contrôlées. Les problèmes en matière de protection des données et de confidentialité sont accentués lorsque des données biométriques, génomiques ou de surveillance continue sont collectées, stockées ou partagées, ce qui implique des mesures de protection spéciales de type RGPD. Sur le plan éthique, cela met à l'épreuve les normes d'autonomie par rapport à la non-malfaisance. Il s'agit de voir si la liberté personnelle justifie une auto-modification à haut risque et comment protéger les acteurs vulnérables contre la coercition ou le battage médiatique. Enfin, cela soulève des questions de justice et d'impact sociétal : inégalité d'accès à l'amélioration, discrimination potentielle et risques de retombées (p. ex., la biologie participative) pouvant affecter la santé publique et la sécurité communautaire. La séance portera en particulier sur les questions clés de la responsabilité et des normes de soins, du consentement éclairé, des limites réglementaires et des approches pratiques pour le droit et la politique. Président : Fabio MARRAZZI (<i>MADV Global Advice - Professional Alliance</i>) <i>Bergame, Italie</i>



Pour visualiser la liste complète des intervenants de chaque session, veuillez consulter notre site (onglet Programme) :

14h00 – 15h30	
Session	Thème
Organisations internationales  Salon Reda 5	Suivi du paysage juridique mondial : l'UIA et les organisations internationales L'UIA reflète le paysage juridique mondial de ses membres et joue un rôle unique dans le suivi des institutions internationales qui façonnent le droit, la politique et la profession juridique. Les représentants de l'UIA suivent et collaborent avec diverses organisations internationales dont les travaux ont une incidence sur les avocats dans tous les domaines, des droits de l'homme et de la justice pénale au commerce et à la technologie. Ces organisations comprennent, entre autres, les Nations Unies (ONU), la Cour pénale internationale (CPI), le Conseil de l'Europe (CoE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Forum mondial sur le droit, la justice et le développement (GFLJD). Chaque organisation a une mission différente et prend des décisions, édicte des règlements et établit des normes qui exercent une incidence directe sur le système juridique et le travail des praticiens. Ce panel examinera à la fois le travail de fond de ces organisations internationales et le rôle stratégique joué par les représentants de l'UIA qui collaborent avec elles. Les panélistes comprendront des avocats de l'UIA exerçant en tant que représentants, ainsi que des présidents de commissions dont les disciplines sont étroitement liées à ces institutions. Ensemble, ils partageront leurs points de vue sur le fonctionnement actuel de la représentation, les aspects qui ont bien fonctionné et les possibilités de développement. Président : Fabio MORETTI (<i>Castaldi Partners</i>) <i>Milan, Italie</i>
14h00 – 17h30	
Session de la Task Force Intelligence Artificielle  Salon Asni	Examen objectif : l'IA perturbe-t-elle vraiment nos modèles commerciaux ? Après avoir suivi toutes les évolutions techniques et juridiques majeures dans le domaine en plein essor de l'IA, le groupe de travail sur l'IA, suivant plusieurs rapports récemment publiés par de grands instituts de recherche, a décidé de déterminer si et comment, après le battage médiatique initial, l'IA a réellement perturbé nos modèles commerciaux traditionnels, tant dans le monde juridique que dans d'autres domaines, et si elle a eu des répercussions sur la dynamique du travail. Nous souhaitons également examiner l'incidence réelle ou surestimée des législations relatives à l'IA sur le développement, l'adoption et l'exploitation de l'IA. Enfin, nous souhaitons étudier le pouvoir de l'IA pour favoriser l'innovation et la création d'entreprises dans les pays en développement, ainsi que l'utilisation des législations liées à l'IA comme outil géopolitique. Président : Massimo STERPI (<i>Studio Legale Gianni & Origoni</i>) <i>Rome, Italie</i>
Vente Internationale de Marchandises / Droit Fiscal  Salon Karam 1	Ventes internationales et fiscalité : consignation, ventes en ligne et nouveaux modèles commerciaux en évolution Cette séance sera consacrée à des questions fondamentales du droit des ventes internationales et de la fiscalité à travers un scénario réaliste et approfondi. Une étude de cas sera présentée afin d'analyser comment les modèles commerciaux hybrides modernes remettent en question les catégories traditionnelles du droit des ventes internationales et de la fiscalité. Il s'agit du cas des « vins de luxe », qui fonctionnent à l'échelle mondiale comme un écosystème complexe reposant sur trois piliers intégrés : (i) les ventes en consignation aux restaurants et hôtels, (ii) les plateformes de commerce électronique et les places de marché, et (iii) les modèles de vente en pleine évolution tels que les clubs et les enchères. Chaque pilier soulève des aspects juridiques distincts, allant de la qualification des contrats à l'applicabilité de la CVIM et au transfert de propriété et de risque, en passant par l'interaction entre les régimes B2B et B2C, y compris les règles de protection des consommateurs dans le commerce électronique transfrontalier. D'un point de vue fiscal, cette étude de cas permet une discussion en profondeur sur le traitement de la TVA dans les ventes en consignation et en ligne, les droits d'accise spécifiques à l'alcool et les écueils liés à la détermination du lieu et du moment de l'imposition lorsque le paiement est lié à la consommation effective. Le passage prévu d'un modèle basé sur la distribution à la constitution d'une filiale locale dans un pays non-membre de l'UE introduit en outre des considérations stratégiques relatives à l'établissement stable, aux prix de transfert, aux transactions intragroupe et à la répartition de la valeur au sein d'un groupe international. Dans l'ensemble, Luxury Wines servira de « laboratoire juridique » pour faire avancer le débat sur la manière dont l'innovation commerciale remodèle les ventes internationales, les structures fiscales et les cadres réglementaires. Présidents : Riccardo Giorgio CAJOLA, (<i>Cajola & Associati</i>) <i>Milan, Italie</i> Mariaelena GIORCELLI (<i>Bortolotti, Mathis & Associati</i>) <i>Turin, Italie</i>



14h00 – 17h30

Session

Thème

**Start-Up & Capital
Risque**
♦
Salon Karam 2

Comment les méga-événements sportifs (AFCON 2025/26 – Coupe du Monde 2030) catalysent l'innovation : opportunités pour les start-ups et structuration juridique du risque lié aux échéances

Les méga-événements sportifs imposent des calendriers non négociables et une pression réputationnelle maximale, tout en ouvrant un marché majeur pour les start-ups (SportTech, FinTech, GreenTech, sécurité, billetterie, données). Pour les investisseurs et les avocats, la question centrale est le respect des échéances : financer, passer les contrats et livrer à date fixe, sans dérive budgétaire ni rupture opérationnelle. La session propose une boîte à outils juridique : structuration VC (jalons, gouvernance, droits d'intervention, PI), devoir de vigilance (PI/données/chaîne d'approvisionnement), architecture contractuelle (SLA, pénalités/LD, assurances, plafonds de responsabilité) et dispositifs de prévention/règlement accéléré des différends (médiation, procédure rapide, urgence/arbitrage). Un volet spécifique traitera des enjeux en matière de travail et d'inclusion (protection des talents, les femmes dans la chaîne de valeur, harcèlement/discrimination, sécurité) dans la chaîne de valeur événementielle. Cas d'étude du Maroc, cadre pleinement transposable.

Présidente :

Nesrine ROUDANE (*Roudane & Partners Law Firm*), Casablanca, Maroc

Droits de l'homme
♦
Salon Reda 3

Quand un droit devient indéfendable : limites internes, obligations humaines et solutions à l'ère numérique

Les débats sur les droits de l'homme portent de plus en plus sur le moment où un droit devient perverti et juridiquement indéfendable plutôt que formellement restreint par l'État. Cette séance porte sur ces limites internes ; par exemple, la liberté d'expression : lorsque le discours devient un discours de haine, une incitation, du harcèlement ou une désinformation nuisible, il passe de la protection au préjudice, portant atteinte à la dignité et aux droits d'autrui.

La session permettra ensuite d'examiner les obligations humaines dans un écosystème numérique où les individus, les entreprises, les médias et les plateformes exercent une influence réelle. Les devoirs de respect, de vigilance, de non-nuisance, de diligence raisonnable et de collaboration aux solutions façonnent l'exercice légitime des droits et permettent une responsabilité partagée.

Enfin, les défis contemporains (démocratie, migration, multiculturalisme et polarisation) sont abordés à travers les deepfakes et les médias synthétiques, en évaluant leurs répercussions sur la dignité, la vie privée, la réputation, la sécurité et la participation démocratique, ainsi que les réponses juridiques, notamment la protection des données, les normes de preuve, les recours rapides et les obligations de prévention pour les plateformes.

Président :

Gustavo SALAS RODRÍGUEZ (*Salas y Salas, S.C.*) Cancún, Mexique

**Droit
Agroalimentaire /
Droit Animalier**
♦
Salon Reda 4

Nutrition et étiquetage, y compris les aliments ultra-transformés et les OGM

Cette session propose une présentation sur la nutrition et l'étiquetage des aliments afin d'indiquer si ceux-ci sont nutritifs ou non. L'intervention mettra l'accent sur les aliments ultra-transformés et sur les différents systèmes de réglementation et d'étiquetage de ces produits mis en place par différents pays (y compris les étiquettes d'avertissement dans certains pays). Les organismes génétiquement modifiés (OGM) seront également abordés, en particulier concernant la manière dont les OGM sont traités dans différents pays.

Présidents :

Yolanda EISENSTEIN, Santa Fe, NM, Etats-Unis

Michael REESE (*Reese LLP*) New York, NY, Etats-Unis



Pour visualiser la liste complète des intervenants de chaque session, veuillez consulter notre site (onglet Programme) :

16h00 – 17h30	
Session	Thème
Droit de la Concurrence ♦ Salon Karam 5	Exécution d'une fusion avant autorisation(s) / Contrôle surprise – Tendances actuelles, enjeux et meilleures pratiques Au cours de cette séance, nous aborderons les aspects suivants : ● <i>Gun jumping</i> – C'est-à-dire l'exécution d'une fusion avant son autorisation. Nous traiterons ce sujet sous l'angle du contrôle des fusions et des investissements directs étrangers. ● Les contrôles surprises – C'est-à-dire les « visites » inopinées des autorités compétentes en matière de concurrence. Nous discuterons des enjeux auxquels sont confrontés les entreprises et les avocats dans de tels scénarios. Président : Florian NEUMAYR (<i>BPV Hügel Rechtsanwälte GmbH</i>) Vienne, Autriche
Organisations internationales / UNCITRAL ♦ Salon Reda 5	
17h30 – 18h30	
Session UIAdvance ♦ Salon Reda 4	Synergies interentreprises : stratégies pratiques le succès des ventes croisées Libérez tout le potentiel de votre réseau professionnel. Au cours de cette séance interactive, nous examinerons des stratégies concrètes pour renforcer la collaboration entre les cabinets d'avocats et entre les différents domaines de pratique au sein d'un même cabinet. Grâce à des exemples concrets, au partage d'expériences entre pairs et à des conclusions exploitables, cette séance vous aidera à déterminer les synergies inexploitées entre les équipes et les juridictions, ainsi qu'à transformer les relations individuelles en vecteurs de croissance commerciale partagée. Rejoignez-nous pour découvrir comment la coopération mondiale peut se traduire par des relations clients plus solides et une expansion commerciale mesurable. Coordinatrice : Lourdes PÉREZ-LUQUE MARICALVA (<i>Toda & Nel-Lo</i>) Madrid, Espagne



9h00 – 12h30	
Session	Thème
Session conjointe UIA-ABA  Salon Reda 3	Pouvoir, respect de la loi et avenir des droits aux États-Unis Conçue comme un débat ouvert et tourné vers l'avenir, cette table ronde rassemble des personnalités juridiques de premier plan de l'American Bar Association afin d'examiner comment le pouvoir et le contrôle sont exercés, justifiés et limités sur les personnes et les territoires, aux États-Unis et au-delà. Alors que l'autorité fédérale s'impose face à la résistance des États, des communautés ou des populations et que l'intervention de l'exécutif s'accélère dans des contextes contestés, des questions fondamentales se posent concernant le respect de la loi, les droits individuels et la légitimité juridique. S'appuyant sur les principes constitutionnels américains, notamment le fédéralisme, la séparation des pouvoirs et les garanties procédurales, ainsi que sur les normes internationales en matière de droits de l'homme et de souveraineté, les panélistes examineront la manière dont les systèmes juridiques réagissent lorsque l'autorité est remise en question, que la responsabilité est mise à l'épreuve et que la confiance est menacée. Conçue pour s'adapter à l'évolution récente de l'actualité, cette session invite un public mondial d'avocats à participer à un examen rigoureux et comparatif de l'avenir de la gouvernance légale. Coordinatrice : Barbara J. GISLASON (<i>Law Office of Barbara J. Gislason</i>) Fridley, MN, Etats-Unis
Session Next Gen Network  Salon Asni	Président : Isidro NIÑEROLA TORRES (<i>Dawson Cornwell</i>) Londres, Royaume-Uni
Droit des Contrats / Droit International Privé  Salon Karam 1	Rédaction et exécution de contrats internationaux dans les échanges commerciaux avec les pays africains : aspects à prendre en compte La session proposera une table ronde réunissant des avocats internationaux dotés d'une longue expérience dans les transactions commerciales transfrontalières avec les pays d'Afrique. À partir de cas concrets, les intervenants analyseront les enjeux déterminants dans la rédaction et l'exécution des contrats internationaux avec leurs partenaires africains, notamment au travers du choix des règles applicables au contrat (droit national, principes UNIDROIT, CVIM ou CISG, ou actes uniformes de l'OHADA), mais aussi de la rédaction de clauses destinées à limiter les risques et les litiges potentiels (clause relatives à la preuve, aux intérêts, à l'indexation, à la répartition des coûts, aux mécanismes de sécurisation, etc). Par ailleurs, les intervenants s'attacheront à comparer les avantages et les inconvénients de l'arbitrage et des procédures devant les tribunaux étatiques dans les différents pays africains, et évoqueront les difficultés concrètes liées à l'exécution des décisions et à l'obtention de mesures provisoires efficaces. Enfin, les intervenants partageront leurs conseils pratiques afin de permettre aux participants de mieux structurer leurs contrats transfrontaliers, de maîtriser les risques et d'améliorer l'exécution des contrats dans le cadre des échanges commerciaux et des investissements en Afrique. Présidents : Francisco RAMOS ROMEU (<i>Rya Abogados Scp</i>) Barcelone, Espagne Michal ROSZAK (<i>Coliber Legal</i>) Varsovie, Pologne
Session UIA-IROL  Salon Karam 2	Président : Martin PRADEL (<i>Talma</i>) Paris, France



Pour visualiser la liste complète des intervenants de chaque session, veuillez consulter notre site (onglet Programme) :

9h00 – 12h30

Session

Thème

Droit Bancaire et Financier / Droit de l'Immigration et nationalité

Salon Karam 5

Les principes de Guadalajara à l'œuvre dans le secteur bancaire : disponibilité de services financiers sûrs et bien réglementés pour les migrants, riches et pauvres

Le 29 octobre 2025, l'Assemblée Générale de l'UIA a approuvé les Principes de base relatifs au traitement et au statut des migrants (connus sous le nom de « Principes de Guadalajara »). Les Principes de Guadalajara proclament des normes minimales pour le traitement et le statut de tous les migrants, et pas seulement des demandeurs d'asile et des réfugiés. La disponibilité de services financiers sûrs et bien réglementés est une norme minimale pour que les migrants puissent non seulement survivre, mais aussi prospérer.

Les personnes aisées n'ont généralement aucun problème pour accéder aux services financiers et disposent d'une multitude de programmes leur permettant d'améliorer leur mobilité internationale. Cependant, ces programmes s'effondreront si leur intégrité n'est pas soutenue par une réglementation efficace des services bancaires et financiers qui les soutiennent. Pour les moins aisés, l'accès aux services financiers peut être difficile. De plus, les personnes démunies sont vulnérables à la traite internationale des êtres humains et au trafic de migrants. Cette séance de travail conjointe portera sur l'intersection entre les tendances les plus récentes en matière de réglementation bancaire et les principes de Guadalajara, afin de fournir des informations sur la manière dont les services bancaires et la mobilité mondiale peuvent être conjugués pour maximiser cette disponibilité.

Présidents :

Barbara BANDIERA, *Milan, Italie*

Clayton E. CARTWRIGHT JR (*The Cartwright Law Firm LLC*) *Columbus, GA, Etats-Unis*

Droit des Technologies de l'Information / Vie privée et droits de l'homme numérique

Salon Reda 4

Technologies publicitaires, omnicanal et systèmes de recommandation : risques juridiques liés aux flux de données basés sur l'IA

Dans le monde actuel basé sur l'IA, la publicité moderne repose sur des flux de données inter-canal continus utilisant la résolution d'identité omnicanal. Cela permet aux entreprises de mémoriser et de personnaliser la publicité et les services proposés à leurs consommateurs, quel que soit le dispositif ou le canal de vente utilisé par ces derniers. La résolution d'identité omnicanal est obtenue en assemblant des identifiants et des signaux comportementaux à travers un écosystème qui peut comprendre des éditeurs, des annonceurs, des agences, des plateformes publicitaires et d'autres partenaires en matière de données. Ce partage de données pose des risques juridiques potentiels liés à la question de savoir si les entreprises disposent d'une base légale pour le traitement (telle que le consentement de l'utilisateur), à la transparence concernant le partage des données et les pratiques d'utilisation, à la question de savoir si les données personnelles sont utilisées conformément aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, à la sécurité des données et aux transferts transfrontaliers de données. Cela a déjà donné lieu à des litiges. Ce panel examinera les risques juridiques et réglementaires liés à la technologie publicitaire actuelle, notamment les systèmes de recommandation, la personnalisation et le profilage, et proposera des stratégies d'atténuation pratiques telles que les architectures de respect de la vie privée dès la conception ou *privacy-by-design*, la gestion du consentement et des préférences sur tous les canaux et les évaluations de risques.

Présidents :

Grant DAVIS-DENNY (*Munger, Tolles & Olson LLP*) *Los Angeles, CA, Etats-Unis*

Aparna VISWANATHAN (*Viswanathan & Co.*) *New Delhi, Inde*



14h00 – 17h30

Session

Thème

Arbitrage
International
♦
Salon Asni

● Êtes-vous apte à siéger ?

Siéger en tant qu'arbitre nécessite une vérification approfondie des conflits d'intérêts lors de l'acceptation d'une nomination et une observation continue afin de s'assurer qu'aucun conflit d'intérêts ne survienne pendant l'arbitrage. Cela est non seulement crucial pour les arbitres, mais également important pour les avocats des parties et les parties elles-mêmes. La contestation d'un arbitre pour cause de conflit d'intérêts peut perturber gravement un arbitrage en cours et peut également se retourner contre la partie qui tente de se débarrasser d'un arbitre. Les lignes directrices de l'IBA sur les conflits d'intérêts sont devenues la norme internationale et ont été mises à jour en 2024. Notre séance donnera lieu à un débat animé sur les lignes directrices mises à jour de l'IBA et sur des situations intéressantes et des considérations stratégiques sous tous les angles.

● Arbitrages commerciaux impliquant des États ou des entités publiques

Lorsque des États ou des entités publiques participent à un arbitrage commercial, un certain nombre de questions juridiques et pratiques particulières se posent, qui n'existent généralement pas dans les litiges entre des parties commerciales. Ces questions découlent du caractère souverain de l'État, des contraintes du droit public et de l'interaction entre le droit international et le droit commercial privé. En particulier, l'immunité des États peut soulever des problèmes en matière d'accords d'arbitrage et d'exécution des sentences. Ces spécificités, ainsi que d'autres aspects importants des arbitrages commerciaux impliquant des États et des entités publiques, seront présentés et débattus.

Président :

Veit OEHLBERGER (*Dorda Rechtsanwälte GmbH*) Vienne, Autriche

Défense Pénal
Internationale
♦
Salon Karam 1

Les avocats face aux bouleversements de l'ordre international mondial : résilience et résistance

Face au bouleversement de l'ordre international mondial, la session abordera diverses thématiques en lien avec cette nouvelle réalité. Il s'agira à la fois d'examiner les ressorts du chaos international mondial (notamment les cas de non-respect du droit international), et de réfléchir à / et acter les actions qui peuvent être entreprises par les avocats pour résister à ces vents mauvais, tant au niveau national qu'international.

Les questions suivantes seront notamment abordées :

- Les atteintes aux juges et avocats dans les États dits démocratiques, que ce soit devant les juridictions nationales comme internationales : quelles sont-elles ? Quelles mesures et stratégies ont été /ou peuvent être mises en place face à de telles atteintes ?
- Immunité des Chefs d'Etat pour la commission de crime internationaux ou de terrorisme ?
- Faut-il soutenir ou proscrire la tenue de procès *in absentia* devant les tribunaux pénaux internationaux ?
- Aggression, invasion, annexion *versus* la souveraineté des États ? Les dérives et violations observées ces dernières années.
- Le rôle de l'avocat dans ces situations de crise/rupture - De la protection des droits humains et de l'Etat de droit à la résilience et résistance : comment garder le cap ? Comment œuvrer au mieux à la protection de l'Etat de droit et des droits et libertés fondamentaux ?
- Un monde à l'envers : réflexion sur les actions à entreprendre pour agir, répondre, s'opposer, lutter en tant qu'avocat à l'emprise croissante des anti-droits dans les sociétés dites démocratique

Présidente :

Héleyn UNAC (*Human Rights Vigilance*) Montpellier, France

Avenir de l'Avocat /
Organisation
des Cabinets
d'Avocats
♦
Salon Karam 2

Les défis des associés directeurs dans une nouvelle ère

Au cours de cette session, nous nous intéresserons à des questions liées aux performances commerciales et financières des cabinets d'avocats, notamment la manière de déterminer les tarifs/honoraires, la participation aux appels d'offres, l'image de marque et la stratégie et la façon de se démarquer de la concurrence.

La séance se déroulera sous la forme d'une table ronde informelle invitant le public à participer activement et à partager ses points de vue ou ses expériences, une formule qui a fait ses preuves lors des précédents congrès.

Présidentes :

Kato AERTS (*Lydian*) Anvers, Belgique

Marie Laure DE JONG (*Akd Benelux Law Firm*) Rotterdam, Pays-Bas



Pour visualiser la liste complète des intervenants de chaque session, veuillez consulter notre site (onglet Programme) :

14h00 – 17h30

Session	Thème
Avocats & Juristes D'Entreprise / Droit des Assurances / Droits des Transports  Salon Karam 5	La gouvernance des mouvements mondiaux : perspectives des transports, des assurances et des juristes d'entreprise dans le commerce et le sport international Cette séance vise à examiner l'évolution du rôle du droit à l'intersection de l'activité économique et du développement durable. Structurée comme une session de travail commune divisée en deux sous-séances complémentaires, la table ronde abordera les deux thématiques principales du congrès, en proposant une approche pratique et transversale conjuguant des aspects réglementaires, contractuels et de gestion des risques. La première sous-séance sera consacrée au sport en tant qu'activité économique mondiale et portera sur les défis juridiques liés au transport international et à la logistique dans le sport professionnel. Une attention particulière sera portée aux contrats de transport transfrontaliers, aux risques de force majeure et de perturbation, ainsi qu'à la répartition et à l'assurabilité des risques liés aux grands événements sportifs, envisagés à l'aune des enjeux de durabilité. La seconde sous-séance portera sur le commerce international et les ports en tant que pôles stratégiques. Elle analysera la manière dont le droit des transports et le droit des assurances contribuent à la gestion de la congestion, des perturbations et des risques systémiques au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales. Les échanges aborderont également les obligations de vigilance en matière d'ESG et leur impact sur les opérations portuaires et les activités de commerce international. Présidents : Alexis BRUNET (<i>Adm International Sarl</i>) Hambourg, Allemagne Sébastien GOULET (<i>Favarel & Associés</i>) Marseille, France Anna MONTESANO (<i>Studio Legale Zunarelli e Associati</i>) Bologne, Italie
Session Legal Tech avec LexisNexis  Salon Reda 5	
	
Droit de la Santé / Propriété Intellectuelle  Salon Reda 3	Au cœur du paquet pharmaceutique de l'UE : un nouveau cadre réglementaire pour les médicaments dans l'UE Cette session examinera la réforme du paquet pharmaceutique de l'UE, en mettant l'accent sur le cadre réglementaire relatif à la disponibilité des médicaments, aux procédures d'autorisation et aux obligations d'approvisionnement. Elle abordera la nouvelle structure de l'exclusivité commerciale et de la protection des données réglementaires, y compris les incitations pour les médicaments orphelins et pédiatriques, ainsi que les implications stratégiques des exemptions Bolar, des règles antitrust et des exigences de durabilité dans le processus d'autorisation. La séance mettra également en lumière l'autorisation des médicaments orphelins et les stratégies de commercialisation à l'échelle mondiale, ainsi que les mesures visant à garantir un approvisionnement continu et l'accès des patients dans toute l'UE. Enfin, elle remplacera le paquet pharmaceutique de l'UE dans un contexte international plus large, en considérant son incidence sur la réglementation pharmaceutique mondiale et l'accès aux marchés. Présidents : Nicola LATTANZI (<i>Eversheds-Sutherland SA</i>) Milan, Italie Eliana SILVA DE MORAES (<i>Silva De Moraes Associés</i>) Sao Paulo, Brésil
Droit de l'Art  Salon Reda 4	L'art et la vente internationale de marchandises : jusqu'où doit aller la réglementation ? Sur un marché de l'art mondialisé qui est exposé à la criminalité financière, au trafic de biens culturels et aux dommages environnementaux, les cadres juridiques jouent un rôle clé dans l'établissement de la confiance et de la légitimité. Ce panel conjugera les perspectives du droit de l'art et du droit commercial international pour débattre, à travers une approche comparative et orientée vers la pratique, de l'incidence des réglementations telles que les règles anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme, les contrôles à l'exportation des biens culturels et la protection des espèces menacées sur les transactions transfrontalières. Le panel examinera également les dispositions contractuelles et les meilleures pratiques qui peuvent aider à concilier les exigences de conformité et l'efficacité commerciale sur le marché international de l'art. Présidente : Judith BOUCHARDEAU (<i>Borghese Associés</i>) Paris, France

Pour visualiser la liste complète des intervenants de chaque session, veuillez consulter notre site (onglet Programme) :





Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

UIAdvance

*Un réseau mondial pour
les cabinets d'avocats*



UIAdvance est un programme d'adhésion pour les cabinets d'avocats créé pour répondre à ces ambitions.

Adhérez tout de suite !

Contactez **Noelia Alonso Morán** au +33 1 44 88 55 66 ou par email à nalonso@uianet.org

Pour plus d'information :
www.uianet.org

Prix 2026

- Cabinet d'avocats établi dans les pays des catégories 1 et 2 de l'IDH* : **4 800 €**
- Cabinet d'avocats établi dans les pays des catégories 3 et 4 de l'IDH* : **3 500 €**

* Les catégories de pays sont basées sur l'Indice de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Les avantages d'UIAdvance

- **Élargir le champ d'action mondial** de votre entreprise et renforcer votre marque grâce au réseau UIAdvance,
- **Participation** à des **événements exclusifs** pour développer des relations avec d'autres membres d'UIAdvance,
- **Adhésion complète et gratuite à l'UIA** pour 5 avocats du cabinet et 2 avocats de moins de 35 ans, avec inscription individuelle dans l'annuaire de l'UIA (les membres supplémentaires bénéficient de tarifs préférentiels),
- **Inscription gratuite** pour l'un de vos partenaires/associés au congrès annuel de l'UIA,
- **Inscriptions illimitées** au congrès annuel de l'UIA pour tous ses membres à un tarif préférentiel,
- **Inscriptions illimitées** aux séminaires de l'UIA pour tous ses membres à un tarif préférentiel,
- **Tarifs d'adhésion préférentiels** pour tous les séminaires pour tous vos partenaires/associés,
- **Mention gratuite** sur le site Web de l'UIA et dans l'annuaire de l'UIA,
- **Photo gratuite** d'un partenaire/associé de votre choix dans l'annuaire de l'UIA,
- **Réduction de 50 %** sur tout encart publicitaire réservé dans l'annuaire de l'UIA,
- La **licence d'utilisation du logo** de l'UIA sur tous les supports de marketing digital et traditionnel de votre cabinet,
- **Identification de votre cabinet** comme soutien des actions de l'UIA IROL (Institut de l'État de droit),
- **10 exemplaires** du magazine de l'UIA, le Juriste International,
- **10 copies** de l'annuaire de l'UIA.

Interprétation simultanée

Session	Date	Anglais	Français	Espagnol
Assemblée Générale de l'UIA	28 octobre	●	●	●
Cérémonie d'ouverture	28 octobre	●	●	●
Thème principal 1 - Les grands événements sportifs au carrefour des droits humains, de l'économie et du développement durable	29 octobre	●	●	●
Forum des membres collectifs	29 octobre	●	●	●
Comité des Femmes	29 octobre	●	●	●
Droit des Sports	29 octobre	●	●	●
Sénat international des barreaux	29 octobre	●	●	●
Médiation et Prévention des Conflits / Droit des Sports	29 octobre	●	●	●
Droit des Contrats / Avocats & Juristes d'Entreprise / Vente Internationale de Marchandises	29 octobre	●	●	●
Thème principal 2 - Quelle place pour le droit dans le commerce international ?	30 octobre	●	●	●
Droit de la Famille	30 octobre	●	●	●
Droit de la Faillite	30 octobre	●	●	●
Task Force IA	30 octobre	●	●	●
Vente Internationale de Marchandises / Droit Fiscal	30 octobre	●	●	●
Start-Up & Capital Risque	30 octobre	●	●	●
Session NextGen Network	31 octobre	●	●	●
Droit des Contrats / Droit International Privé	31 octobre	●	●	●
Session UIA-IROL	31 octobre	●	●	●
Arbitrage International	31 octobre	●	●	●
Défense Pénale Internationale	31 octobre	●	●	●
Avenir de l'Avocat / Organisation des Cabinets d'Avocats	31 octobre	●	●	●
Cérémonie de clôture	31 octobre	●	●	●

Tous les participants sont priés de mentionner dans le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès.

Pour les activités qui ne sont pas comprises dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral n'aura pas été reçu.

Veuillez noter que la participation aux activités sociales est strictement réservée aux participants au congrès et à leurs accompagnants.

Attention ! Bien que les températures soient très agréables pendant la journée, elles peuvent vite redescendre le soir. Les activités sociales du congrès se dérouleront à l'extérieur. Prévoyez des vêtements adaptés en conséquence. Un service de navette entre certains hôtels et les lieux des soirées sera proposé (informations à venir).

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE • 17h30 - 19h00

Cocktail de bienvenue • 19h00 - 20h30

Mercredi 28 octobre

Mövenpick Marrakech

Dans la pure tradition de l'UIA, plusieurs personnalités se succéderont pour accueillir les participants au congrès et leur souhaiter de fructueux travaux. C'est en outre lors de la cérémonie d'ouverture que sera remis le Prix « État de droit » UIA en coopération avec LexisNexis 2026, qui récompense une personne ou une organisation pour sa contribution au développement de l'État de droit au sein de la communauté juridique. Le Prix UIA/LexisNexis Inspiration LegalTech sera également remis lors de la cérémonie d'ouverture.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail de bienvenue, où vous retrouverez vos confrères et amis.

SOIRÉE INFORMELLE

Jeudi 29 octobre • 20h00

La Kasbah

La soirée informelle se déroulera à la Kasbah, une réplique d'une construction traditionnelle située à proximité de Marrakech. Profitez d'un délicieux cocktail accompagné d'un spectacle folklorique local. C'est l'occasion pour vous de profiter pleinement de votre soirée et de passer un moment de détente ensemble !

DÎNER DE GALA

Vendredi 30 octobre • 20h30

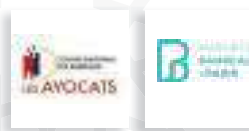
Jnane Tamsna

Niché au cœur d'une palmeraie préservée offrant une vue spectaculaire, Jnane Tamsna s'étend sur un jardin de quatre hectares à la périphérie de Marrakech, dans le quartier de la Palmeraie, à environ 20 minutes du centre-ville. C'est un havre de calme et de sérénité, où vous pourrez déguster un repas raffiné dans les jardins luxuriants de cette magnifique propriété.

Prix du dîner de gala : 200 € par personne

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre chronologique de réception.

Veuillez noter que la réservation d'une table est uniquement possible dans le cadre du sponsoring. Pour plus d'information, veuillez nous contacter.



CÉRÉMONIE DE CLÔTURE ET COCKTAIL

Samedi 31 octobre • 18h00 - 19h30

La passation de la présidence de l'actuel Président Fernando Hernández Gómez au Président Désigné Silvestre Tandeau de Marsac sera un moment fort de la cérémonie de clôture. Cette dernière se tiendra au centre des congrès et permettra également de faire la synthèse des travaux scientifiques du congrès.

C'est en outre lors de la cérémonie de clôture que seront remis le Prix de la commission de l'année, récompensant le travail scientifique entrepris au cours de l'année passée, le Prix Fernando de la Mata pour le meilleur séminaire de l'année et le Prix du comité national de l'année.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail.

EXCURSION GÉNÉRALE

Les réservations de l'excursion générale doivent se faire en contactant directement l'agence Aldo Tours (sales@aldotours.com / www.aldotours.com). Cette activité dispose d'un nombre de places limité et les réservations seront prises par ordre d'arrivée. Il est donc recommandé de réserver à l'avance vos places. Les paiements doivent être effectués en euros. Aldo Tours ne remboursera pas les personnes qui ne se présenteront pas le jour de l'activité.

Journée entière au départ de Marrakech :

Jardins Anima - Ourika - Désert d'Agafay

Dimanche 1^{er} novembre •

Horaires indicatifs : 09h00 – 17h00

Profitez d'une agréable escapade au départ de Marrakech, mêlant art, nature et culture berbère.

Commencez par la visite du magnifique jardin Anima – André Heller, un univers coloré composé de plantes luxuriantes, de sculptures et d'installations artistiques, avec les montagnes de l'Atlas en toile de fond. Promenez-vous le long des allées ombragées, découvrez des œuvres cachées et savourez l'atmosphère paisible du lieu. Visitez ensuite le Paradis du Safran dans la vallée d'Ourika et continuez votre journée sur une route panoramique jusqu'au désert rocheux d'Agafay, où vous arriverez dans un camp confortable offrant une vue imprenable sur les collines environnantes et, par temps clair, sur les montagnes de l'Atlas.

Savourez un déjeuner marocain traditionnel composé de plats frais et locaux tels que salades, tajines et fruits de saison, servi dans un cadre paisible au cœur du désert.

Prenez le temps de vous détendre, de siroter une boisson et de profiter de l'atmosphère calme avant de retourner à Marrakech. Cette expérience d'une journée complète est idéale pour les voyageurs recherchant un mélange d'aventure, de confort et de paysages désertiques.

Prix de l'Excursion générale : 100 € par personne

Ce tarif inclut :

- Transport privé pour la journée (Marrakech - Ourika - Agafay - Marrakech)
- Guide anglophone et/ou francophone durant la journée
- Visite des Jardins Anima
- Visite du Paradis du Safran (safranière et jardin botanique)
- Déjeuner dans le désert d'Agafay : cuisine marocaine
- Temps libre pour admirer le paysage du désert de pierres et, selon la météo, la vue sur l'Atlas.

Il est conseillé d'apporter une tenue confortable, chapeau ou casquette, lunettes de soleil.

Date limite de réservation le 30/09/2026



Les hôtels sélectionnés par l'UIA sont situés à proximité du lieu du congrès.

Vous pouvez effectuer votre réservation en ligne sur : www.aldotours.com

Les tarifs que nous vous proposons sont des tarifs spécialement négociés pour le congrès de l'UIA. Le petit-déjeuner est inclus dans le prix de la chambre de tous les hôtels proposés.

En raison de la forte demande, les hôtels se remplissent très rapidement à Marrakech. Compte tenu du nombre limité de chambres et du fait que les tarifs préférentiels ne peuvent être garantis au-delà du nombre de chambres réservées pour l'UIA, nous vous recommandons de procéder à votre réservation d'hôtel dès que possible auprès de notre partenaire Aldo Tours.

Veuillez noter que l'UIA n'organise pas de service de navette entre les hôtels et le lieu du congrès.

HÔTEL MOVENPICK MARRAKECH 5*

À partir de 290 € par nuit

SAVOY LE GRAND HÔTEL 5*

À partir de 270 € par nuit

Situation : à 1,2 km du lieu du congrès, soit 15 minutes à pieds ou 5 minutes en taxi

GRAND MOGADOR MENARA 5*

À partir de 115 € par nuit

Situation : à 200 m du lieu du congrès, soit 3 minutes à pieds

KENZI ROSE GARDEN 5*

À partir de 170 € par nuit

Situation : à 1 km du lieu du congrès, soit 15 minutes à pieds ou 5 minutes en taxi

LE MERIDIEN 5*

À partir de 275 € par nuit

Situation : à 1 km du lieu du congrès, soit 15 minutes à pieds ou 5 minutes en taxi

SOFITEL PALAIS IMPERIAL 5*

À partir de 420 € par nuit

Situation : à 1.6 km du lieu du congrès, soit 25 minutes à pieds ou 10 minutes en taxi

LE PESTANA CR7 4*

À partir de 264 € par nuit

Situation : à 400 m du lieu du congrès, soit 5 minutes à pieds

MOGADOR MENZAH 4*

À partir de 90 € par nuit

Situation : à 700 m du lieu du congrès, soit 7 minutes à pieds ou 3 minutes en taxi

Prix par nuit et par chambre, TVA, taxe de séjour et petit-déjeuner inclus.

Pour plus d'informations sur les hôtels, veuillez consulter www.aldotours.com ou contacter l'agence Aldo Tours au + 212 524 430 105 ou par e-mail à l'adresse sales@aldotours.com.

Activités touristiques pour les personnes accompagnantes

Les réservations pour les activités touristiques doivent être effectuées directement auprès de l'agence Aldo Tours (sales@aldotours.com / www.aldotours.com).

Certaines activités ont un nombre de places limité et les réservations seront prises par ordre d'arrivée. Il est donc recommandé de réserver à l'avance les places pour les conjoints/invités. Les paiements doivent être effectués en euros. Aldo Tours ne remboursera pas les personnes qui ne se présenteront pas le jour de l'activité.

Toutes les activités proposées ci-dessous sont exclusivement réservées aux congressistes de l'UIA. La langue officielle de toutes les activités sont l'anglais et le français. En fonction du nombre de participants et des langues parlées, des sous-groupes peuvent être créés.

Excursion de demi-journée : Jardin Majorelle, Musée Yves Saint Laurent Jeudi 29 octobre • matinée

Découvrez les trésors artistiques et architecturaux de Marrakech lors d'une demi-journée mémorable combinant jardins et musées.



Votre expérience débute au célèbre Jardin Majorelle, une oasis de sérénité créée par le peintre français Jacques Majorelle puis restaurée par Yves Saint Laurent. Promenez-vous le long des allées bleu cobalt,

bordées de plantes exotiques, de bambous et de palmiers, et profitez des bassins paisibles, des fontaines et des couleurs éclatantes qui font de ce lieu l'un des sites les plus emblématiques de Marrakech.

Poursuivez ensuite par la visite du Musée Yves Saint Laurent, dédié à la vie et à l'œuvre du légendaire créateur de mode. Découvrez des expositions soigneusement scénographiées présentant des pièces originales de haute couture, des croquis, des accessoires et des photographies mettant en lumière le lien profond d'Yves Saint Laurent avec le Maroc. L'architecture moderne du musée constitue à elle seule une véritable œuvre d'art.

Prix de l'activité : 68 € par personne

Ce tarif inclut :

- Guide local agréé (anglophone ou francophone)
- Transport
- Ticket combiné (accès aux Jardins et au Musée Yves Saint Laurent) d'une valeur de 35 €

Nombre de places limité

Date limite de réservation le 31/07/2026

pour garantir la disponibilité des billets d'entrée



Visite historique d'une demi-journée : Médresa Ben Youssef, Minaret de la Koutoubia et ancienne Médina Mercredi 28 octobre • matinée

Remontez le temps lors de cette visite historique d'une demi-journée à Marrakech. Commencez par explorer l'impressionnante Médresa Ben Youssef, autrefois l'une des plus grandes écoles islamiques d'Afrique du Nord. Poursuivez ensuite vers l'emblématique minaret de la Koutoubia, principal symbole de la ville, avant de vous promener dans les ruelles sinueuses de l'ancienne Médina, où vous découvrirez ses souks animés et son atmosphère authentique.



**Prix de l'activité : 45 € par personne si groupe de plus 10 pax
ou 70 € par personne si groupe de moins de 10 pax**

Ce tarif inclut :

- Guide local agréé (anglophone et/ou francophone)
- Transport
- Visite guidée historique à pied d'une demi-journée à Marrakech
- Ticket d'entrée et visite de la Médresa Ben Youssef (cours intérieures, salles de prière, architecture traditionnelle)
- Visite extérieure et arrêt photo au minaret de la Koutoubia
- Promenade guidée dans la vieille Médina (souks, ruelles, quartiers historiques)
- Commentaires historiques et culturels sur les monuments de Marrakech et la vie quotidienne

Date limite de réservation le 30/09/2026

Expérience désert de Jbilat et visite d'une maison berbère Vendredi 30 octobre • matinée



Évadez-vous de la ville pour une pause paisible dans le désert de Jbilat, situé aux portes de Marrakech. Profitez du silence des paysages désertiques et rocaillieux, prenez des photos et admirez les vastes panoramas.

Vous serez ensuite accueilli(e) dans une maison berbère locale, où vous pourrez vous détendre et partager un moment d'hospitalité authentique. Rafraîchissez-vous avec des smoothies fraîchement préparés à base de fruits de saison et d'ingrédients régionaux, tout en découvrant les traditions berbères et le quotidien de ses habitants.

Cette escapade courte est idéale pour ceux qui recherchent une pause au calme, en pleine nature, et une rencontre culturelle authentique dans un cadre chaleureux et local.

**Prix de l'activité : 30 € par personne si groupe de plus 10 pax
ou 35 € par personne si groupe de moins de 10 pax**

Ce tarif inclut :

- Transport aller-retour depuis Marrakech en véhicule climatisé
- Chauffeur/guide anglophone et/ou francophone
- Préparation et dégustation de smoothies/jus traditionnels avec la famille
- Thé à la menthe marocain et collations légères (si proposées)
- Échange culturel et initiation à la vie quotidienne et aux traditions berbères
- Arrêts photos dans le désert de Jbilat

Date limite de réservation le 30/09/2026

Informations inscription

Comment s'inscrire ?

Inscriptions en ligne : marrakech.uyanet.org

Lorsque vous vous connectez sur le site web de l'UIA, n'oubliez pas de renseigner votre identifiant (numéro de membre ou adresse email) et votre mot de passe dans « Mon Espace ».

Chaque demande d'inscription reçue avec paiement intégral des frais d'inscription fera l'objet d'une confirmation par email de l'UIA. Si vous ne recevez pas notre email dans un délai de 7 jours, veuillez nous contacter pour le suivi de votre inscription.

Votre inscription ne pourra être confirmée qu'après réception du paiement intégral des frais d'inscription. Afin de bénéficier du tarif préférentiel « Early Bird », l'inscription doit être envoyée et intégralement réglée avant le 30 juin 2026. Au-delà de ce délai, le tarif correspondant à la date de réception du paiement sera appliqué. Toute inscription non réglée sous 30 jours sera systématiquement annulée.

Aucune personne exerçant la profession d'avocat ne peut être inscrite au congrès comme accompagnant. Les accompagnants ne peuvent pas assister aux sessions scientifiques. Pour pouvoir participer aux activités sociales, les accompagnants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription correspondants. Ils reçoivent un badge spécial.

Frais d'inscription

Inscription individuelle congressiste	Tarifs d'inscription		
	Jusqu'au 30 juin 2026	À partir du 1 ^{er} juillet au 11 septembre 2026	À partir du 12 septembre 2026
MEMBRE UIA			
Standard (catégories 1 & 2 selon liste UIA)*	2 290 €	2 550 €	2 690 €
Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 & 2 selon liste UIA)*	1 650 €	1 850 €	1 950 €
Pays émergent (catégories 3 & 4 selon liste UIA)*	1 250 €	1 400 €	1 550 €
Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 & 4 selon liste UIA)*	1 050 €	1 150 €	1 250 €
Inscription journalière (valable pour une seule journée) Préciser le jour : □ 28/10 □ 29/10 □ 30/10 □ 1/11	700 €		850 €
NON MEMBRE			
Standard (catégories 1 & 2 selon liste UIA)*	2 900 €	3 050 €	3 200 €
Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 & 2 selon liste UIA)*	1 950 €	2 050 €	2 150 €
Pays émergent (catégories 3 & 4 selon liste UIA)*	1 600 €	1 700 €	1 800 €
Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 & 4 selon liste UIA)*	1 350 €	1 450 €	1 550 €
Inscription journalière (valable pour une seule journée) Préciser le jour : □ 28/10 □ 29/10 □ 30/10 □ 1/11	800 €		950 €
TARIFS SPÉCIAUX (sur justificatif)	Jusqu'au 31 juillet 2026	À partir du 1 ^{er} août 2026	
Professeur de droit à temps plein, juge et avocat d'État***	1 200 €	1 400 €	
Juriste d'entreprise****	1 800 €	2 000 €	
Étudiant en droit*****	400 €		
INSCRIPTION ACCOMPAGNANT*****			
Pack déjeuners + soirées (ouverture, soirée informelle, clôture)	550 €		

Les frais d'inscription incluent* :

- La cérémonie d'ouverture et le cocktail de bienvenue le 28 octobre
- Les forums par langue et par région le 28 octobre, sauf pour l'inscription accompagnant
- Les réunions de travail (thèmes principaux, sessions des commissions et sessions spéciales) les 29, 30 et 31 octobre, sauf pour l'inscription accompagnant
- Les déjeuners et pauses café les 29, 30 et 31 octobre
- La soirée informelle le 29 octobre, sauf pour l'inscription étudiant en droit
- La cérémonie et le cocktail de clôture le 31 octobre
- La mallette du congrès, sauf pour l'inscription accompagnant
- L'accès à la zone d'exposition

Tous les participants sont priés de mentionner sur le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès.

Pour les activités qui ne sont pas incluses dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral de l'activité concernée n'aura pas été reçu.

* Prestations différentes dans le cas d'une inscription journalière ou accompagnant.

Modes de paiement

Inscription au congrès / Soirée de gala

Les droits d'inscription au congrès et à la soirée de gala, payables uniquement en Euros, doivent être réglés :

- 1 • Par carte de crédit (VISA, MASTERCARD, AMEX) en Euros uniquement.
- 2 • Par virement bancaire SWIFT, en précisant sur l'ordre de virement la mention « sans frais pour le destinataire » en faveur de l'Union Internationale des Avocats et en indiquant vos nom et prénom ainsi que la mention « 70^e congrès Marrakech ».

TITULAIRE DU COMPTE :
UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE – AGENCE PARIS INSTITUTIONNELS
50 RUE D'ANJOU – 75008 PARIS - FRANCE
BIC/SWIFT : SOGE FRPPXXX
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

(*) La liste est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uyanet.org, section « Adhésion et membres ».

(**) Cette inscription est uniquement réservée aux avocats de moins de 35 ans.

(***) Cette inscription est uniquement réservée aux juges, aux avocats d'État et aux professeurs de droit.

(****) Pour toute inscription en qualité de juriste d'entreprise, merci de fournir vos coordonnées professionnelles complètes.

(*****) Cette inscription est réservée aux étudiants de moins de 30 ans et ne donne pas accès à la soirée informelle.

(*****) L'inscription accompagnant ne donne pas accès aux sessions de travail.

Conditions générales

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit. Un numéro d'inscription sera attribué à chaque participant, qui sera demandé lors de l'enregistrement au centre des Congrès, pour la remise des documents concernant le congrès.

Veillez noter que, afin de bénéficier du tarif préférentiel « Early Bird », l'inscription doit être envoyée et intégralement réglée avant le 30 juin 2026. Au-delà de ce délai, le tarif correspondant à la date de réception du paiement sera appliqué.

Toute inscription non réglée sous 30 jours sera systématiquement annulée. La participation aux activités de l'UIA est conditionnée par le respect du Code de conduite de l'UIA. A défaut, l'UIA se réserve le droit de refuser l'inscription à ladite activité.

En cas de violation dudit Code, l'UIA peut exclure un participant d'une activité, après l'avoir invité à présenter oralement ses explications. Cette exclusion n'entraîne pas le remboursement des frais d'inscription.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le congrès à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du congrès, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du congrès et d'annuler toute invitation à participer au congrès.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un congressiste, un accompagnant ou un tiers, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant (congressiste ou accompagnant) en relation avec le congrès est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents. En ce qui concerne l'hébergement pour le congrès, la relation contractuelle est établie directement entre Aldo Tours et chaque participant.

Formalités

Il appartient au congressiste de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un congressiste qui ne pourrait participer au congrès, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

Cas de force majeure

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du congrès, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, de pandémie, de confinement, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

Santé

L'UIA décline toute responsabilité en cas de problème de santé pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaires, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du congrès, maladie psychique, mentale ou dépressive... (Liste non exhaustive).

Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement par l'Union Internationale des Avocats, en qualité de responsable du traitement. Ces données sont destinées à la gestion des inscriptions aux événements organisés par l'Union Internationale des Avocats. Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de celles-ci.

Vous pouvez également retirer, à tout moment, votre consentement au traitement de vos données personnelles ou demander la limitation de ce traitement.

Enfin, vous disposez du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès.

Conditions d'annulation

Annulation d'une inscription au congrès / de la soirée de gala

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 20 % pour frais de dossier et devra parvenir par écrit à l'UIA (uiacentre@uianet.org) avant le 30 septembre 2026. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après cette date, même pour des raisons médicales.

L'UIA recommande vivement aux participants de souscrire une assurance annulation.

Les participants s'étant acquittés du montant intégral des frais d'inscription et qui ne seraient pas en mesure d'assister personnellement au congrès peuvent se faire remplacer par un confrère et en informer l'UIA. Des frais de dossiers de 50 € seront facturés.

Tous les remboursements seront effectués après le congrès.

Lettres d'invitation

Si vous avez besoin d'une lettre d'invitation officielle afin d'obtenir un visa, merci de bien vouloir :

- Vous inscrire au congrès et vous acquitter des frais d'inscription dès que possible et au plus tard le 11 septembre 2026, afin d'avoir suffisamment de temps pour obtenir un visa ;
- Demander votre lettre d'invitation avant le 11 septembre 2026. Les lettres d'invitation ne seront plus garanties après cette date.

Demandes de visa

Une fois que vous aurez votre lettre d'invitation, vous devrez effectuer votre demande de visa. Nous vous invitons à contacter l'ambassade ou le consulat de Maroc le plus proche dès que possible afin de déterminer où vous devez présenter votre demande et de vous renseigner sur les délais de traitement des demandes.

Remboursements en cas de refus de délivrance de visa

En cas de refus de délivrance de visa, vos frais d'inscription seront remboursés (moins 50 € de frais de dossier), à condition que vous ayez effectué votre demande initiale avant le 11 septembre 2026.

Afin que votre demande de remboursement soit examinée, merci de bien vouloir :

- Remettre l'avis de refus de visa à l'UIA (uiacentre@uianet.org) au plus tard le 27 octobre 2026;
- Remettre une copie de votre formulaire de demande de visa (indiquant que vous avez effectué votre demande avant le 11 septembre 2026) au plus tard le 27 octobre 2026;

Il ne sera procédé à aucun remboursement sans preuve de refus de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le congrès.

Si vous demandez un visa, mais n'arrivez pas à obtenir un rendez-vous avec l'ambassade marocaine, ou si vous obtenez un rendez-vous mais que vous n'avez pas de réponse à votre demande de visa à temps pour obtenir votre visa pour le Congrès, nous vous rembourserons vos frais d'inscription moins 50 euros pour couvrir les frais administratifs. Pour bénéficier de ce remboursement, veuillez en informer l'UIA (uiacentre@uianet.org) et nous envoyer une preuve de transmission de votre dossier à l'Ambassade au plus tard le 23 octobre 2026.

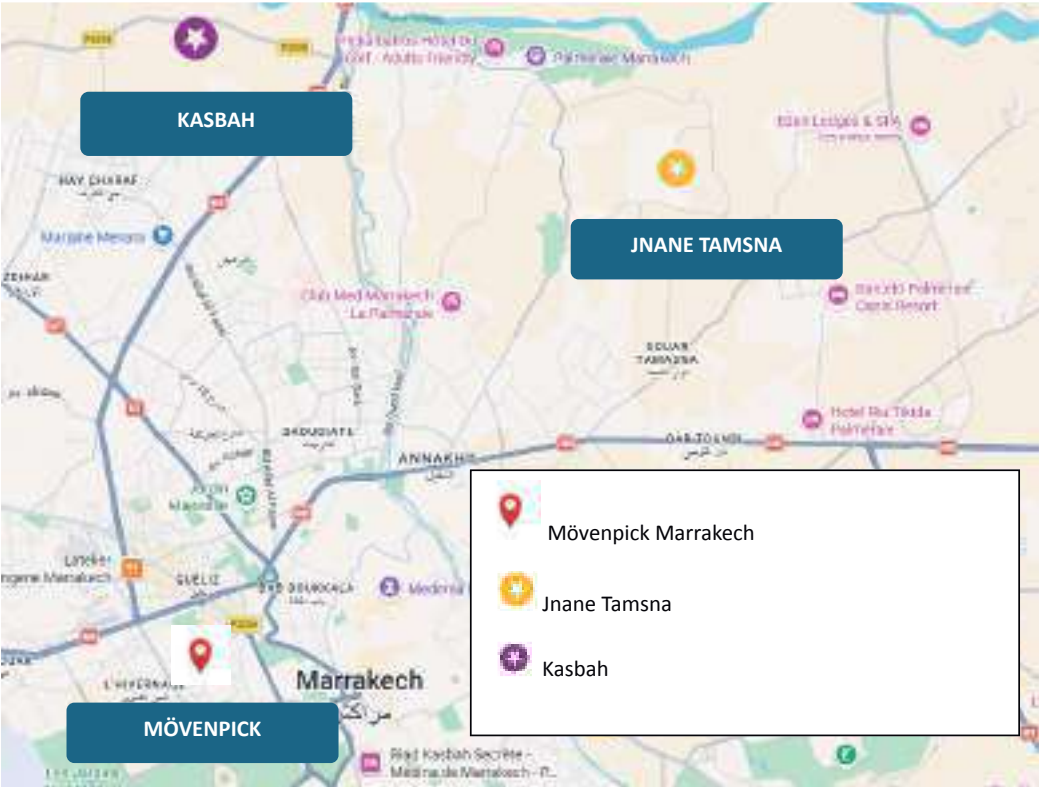
Assurance assistance / Rapatriement (par vos soins)

Dans le cadre de votre participation au congrès, nous vous conseillons de souscrire une assurance vous couvrant en cas d'hospitalisation, ou de frais médicaux.

À titre indicatif, une assurance peut être incluse si vous réglez par carte de crédit (à vérifier auprès de votre banque pour connaître le détail de la prise en charge).

L'UIA se dégage de toute responsabilité au cas où des congressistes n'auraient pas souscrit cette assurance.

Plan de Marrakech



Mövenpick Marrakech



Savoy le Grand Hôtel



Sofitel Palais Imperial



Kenzi Rose Garden



Le Meridien



Mogador Menzah



Grand Mogador Menara



Le Pestana CR7



LexisNexis Protégé™ Workflows

Run legal work your way.
At scale.

Upload agreement.

Structured metadata
output generated.

Protégé™ workflows bring AI into real-world legal practice. These secure, structured and repeatable processes help legal teams reduce repetitive work and free up time for high-value matters - all within a private workspace secured to European-grade standards.

